



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



Guide des

programmes d'appui financier de Patrimoine canadien

2008 – 2009





Guide des

programmes d'appui financier de Patrimoine canadien

2008–2009



Cette publication est disponible sur demande en médias substituts.

Cette publication est disponible en formats PDF et HTML
à l'adresse internet suivante : <http://www.pch.gc.ca>

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2008.

N° de cat. : CH1-3/2008

ISBN : 978-0-662-05695-9



Introduction

Le ministère du Patrimoine canadien joue un rôle central dans le soutien des activités culturelles et communautaires au Canada.

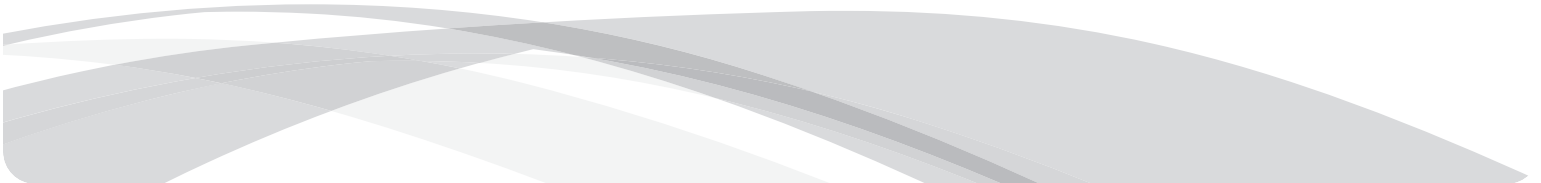
Nous visons, dans le cadre de divers projets, à bâtir un pays plus uni et créatif et à aider les Canadiens à réaliser des expériences culturelles variées et les partager entre eux et avec le monde et à vivre dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Le *Guide des programmes d'appui financier de Patrimoine canadien*, dont nous sommes très fiers, se veut le reflet de ces efforts. Nos programmes visent à promouvoir divers projets dans des dossiers portant sur la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté et la participation, le multiculturalisme, les jeunes, le sport et les Autochtones. L'appui financier à ces programmes se traduit par des subventions et contributions, des bourses, des crédits d'impôt et autres.

Vous trouverez dans ce guide une brève description de chaque programme, des renseignements sur les critères d'admissibilité et les modalités d'inscription. **Étant donné que les programmes peuvent changer avec le temps, nous vous invitons à visiter le site Web du Ministère pour obtenir les renseignements les plus à jour à www.patrimoinecanadien.gc.ca.**

Pour avoir des renseignements additionnels sur la plupart de ces programmes, vous devriez vous adresser directement au bureau régional de Patrimoine canadien de votre région. Sinon, vous trouverez dans la description des programmes les renseignements pertinents pour nous joindre. Certains de nos programmes sont administrés en partenariat avec d'autres organismes, dont certains à but non lucratif.

Nous espérons que ce guide vous permettra d'en apprendre davantage sur nos divers programmes et comment y avoir accès.





ADMINISTRATION CENTRALE

Patrimoine canadien

25, rue Eddy
Gatineau (Québec)
K1A 0M5
Tél. : 819 997-0055
Sans frais : 1 866 811-0055
Téléscripteur : 819 997-3123

BUREAUX RÉGIONAUX

Région de l'Atlantique

Patrimoine canadien
1045, rue Main, bureau 106, 3^e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. : 506 851-7066
Télec. : 506 851-7079
Courriel : pch-atlan@pch.gc.ca

Région du Québec

Patrimoine canadien
Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque Ouest
Tour Ouest, 6^e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Sans frais : 1 877 222-2397
Télec. : 514 283-7727
Courriel : pch-qc@pch.gc.ca

Région de l'Ontario

Patrimoine canadien
150, rue John, bureau 400
Toronto (Ontario)
M5V 3T6
Tél. : 416 973-5400
Télec. : 416 954-2909
Courriel : pch-ontario@pch.gc.ca

Région des Prairies et du Nord

Patrimoine canadien
275, avenue du Portage, 2^e étage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 2B3
Tél. : 204 983-3601
Télécopieur : 204 983-4751
Courriel : pnr-rpn@pch.gc.ca

Adresse postale :

Case postale 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5

Région de l'Ouest

Patrimoine canadien
300, rue West Georgia, 4^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. : 604 666-0176
Télec. : 604 666-3508
Courriel : wro-pch@pch.gc.ca

BUREAUX DE DISTRICT

Région de l'Atlantique

NOUVEAU-BRUNSWICK

1045, rue Main, bureau 106, 3^e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. : 506 851-7066
Télec. : 506 851-7079

NOUVELLE-ÉCOSSE

Propriétés historiques
Old Red Store, 2^e étage, pièce 200
1869, rue Upper Water
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1S9
Tél. : 902 426-2244
Télec. : 902 426-5428

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Immeuble du gouvernement du Canada
Jean-Confield
191, avenue University, 2^e étage
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 4L2
Tél. : 902 566-7188
Télec. : 902 566-7186

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Immeuble Jean Cabot
10, Barter's Hill, 5^e étage
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 5X4
Tél. : 709 772-5364
Télec. : 709 772-2275 / 772-2940

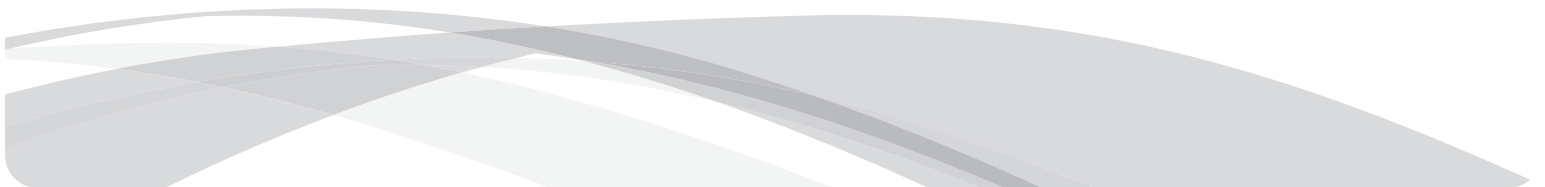
Région du Québec

MONTREAL

Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque Ouest
Tour Ouest, 6^e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Sans frais : 1 877 222-2397
Télec. : 514 283-7727

QUÉBEC

3, passage du Chien-d'Or
Case postale 6060
Haute-Ville
Québec (Québec)
G1R 4V7
Sans frais : 418 648-5054
Télec. : 418 648-4823



Région de l'Ontario

TORONTO

150, rue John, bureau 400
Toronto (Ontario)
M5V 3T6
Tél. : 416 973-5400
Télec. : 416 954-2909

LONDON

457, rue Richmond, 6^e étage
London (Ontario)
N6A 3E3
Tél. : 519 645-4659
Télec. : 519 645-5543

OTTAWA

350, rue Albert, bureau 330
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
Tél. : 613 996-5977
Télec. : 613 996-9255

SUDBURY

10, rue Elm, bureau 604
Sudbury (Ontario)
P3C 5N3
Tél. : 705 670-5536
Télec. : 705 671-0620

Région des Prairies et du Nord

WINNIPEG

275, avenue du Portage, 2^e étage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 2B3
Tél. : 204 983-3601
Télec. : 204 983-4751

REGINA

1957, rue Scarth, bureau 400
Regina (Saskatchewan)
S4P 2H1
Tél. : 306 780-7282
Télec. : 306 780-6630

Adresse postale :

Case postale 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5

IQALUIT

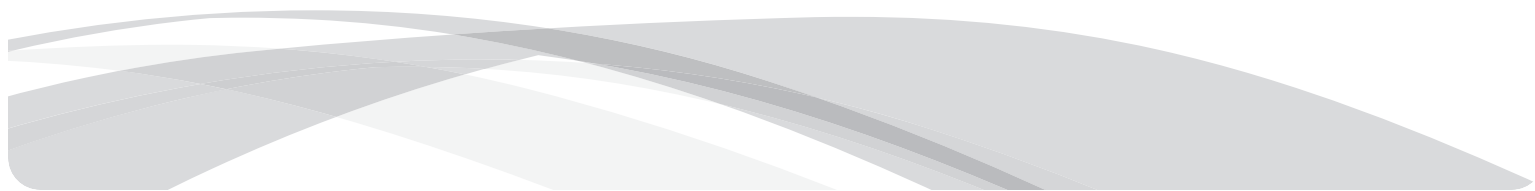
275, avenue du Portage, 2^e étage
Winnipeg (Manitoba)
R2B 2B3
Nunavut seulement
Tél. : 1 866 426-8559
Télec. : 1 866 426-8557

SASKATOON

101, 22^e Rue Est, pièce 311
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 0E2
Tél. : 306 975-4146
Télec. : 306 975-4675

YELLOWKNIFE

Édifice du gouvernement du Canada
5101, 50^e Avenue, 3^e étage
Aile Nord, C.P. 460
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2N4
Tél. : 867 766-8480/8481
Télec. : 867 766-8489



Région de l'Ouest

VANCOUVER

300, rue West Georgia, 4^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6

Tél. : 604 666-0176

Téléc. : 604 666-3508

CALGARY

138, 4^e Avenue Sud-Est, pièce 310
Calgary (Alberta)
T2G 4Z6

Tél. : 403 292-5541

Téléc. : 403 292-6004

KELOWNA

Édifice fédéral
471, avenue Queensway, bureau 320
Kelowna (Colombie-Britannique)
V1Y 6S5

Tél. : 250 470-4833

Téléc. : 250 470-4839

VICTORIA

711, rue Broughton, 2^e étage
Victoria (Colombie-Britannique)
V8W 1E2

Tél. : 250 363-3514

Téléc. : 250 363-8552

EDMONTON

Place du Canada
9700, avenue Jasper, pièce 1630
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3

Tél. : 780 495-3350

Téléc. : 780 495-4873

WHITEHORSE

300, rue Main, pièce 205
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2B5

Tél. : 867 667-3925

Téléc. : 867 393-6701

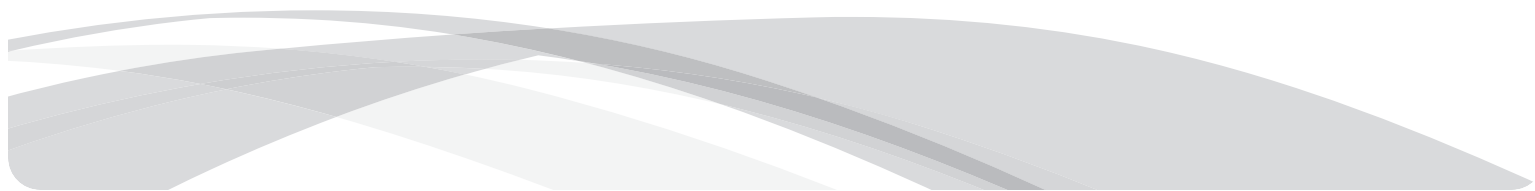


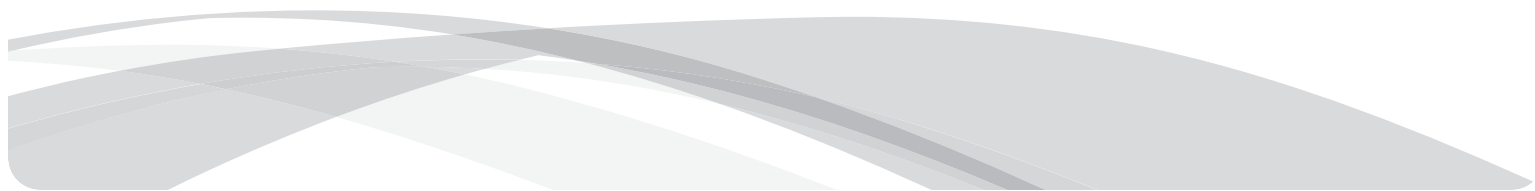


Table des matières

Arts et culture	5
Capitales culturelles du Canada	5
Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne	6
Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique	7
Espaces culturels Canada	8
Fonds canadien de télévision	9
Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants	11
Fonds de la musique du Canada	12
Fonds du Canada pour les magazines	15
Présentation des arts Canada	17
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition	18
Programme d'aide aux publications	19
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens	20
Programme national de formation dans le secteur des arts	22
Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo ...	24
 Langues officielles	 25
Programme Développement des communautés de langue officielle	25
<i>Volet Éducation dans la langue de la minorité</i>	25
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	25
Collaboration intergouvernementale	26
Destination Clic — Programme d'enrichissement du français	27
Odyssée — Programme des moniteurs de langues à temps plein ...	28
Accent — Programme des moniteurs de langues à temps partiel ...	28
<i>Volet Vie communautaire</i>	29
Collaboration avec le secteur communautaire	29
Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité	30
Fonds stratégique	31
Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles	32
Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais	32

Programme Mise en valeur des langues officielles	33
<i>Volet Apprentissage de la langue seconde</i>	33
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	33
Collaboration intergouvernementale	34
Explore — Programme d'été de langue seconde	35
Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles	36
Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais	36
Odyssée — Programme des moniteurs de langues à temps plein	37
Accent — Programme des moniteurs de langues à temps partiel	37
<i>Volet Promotion de la dualité linguistique</i>	38
Appui à l'innovation	38
Appui à l'interprétation et à la traduction	39
Collaboration en matière de promotion	40
 Multiculturalisme et droits de la personne	 41
Programme des droits de la personne	41
Programme du multiculturalisme	43
 Notre mémoire numérique	 45
Fonds de la passerelle	45
Fonds des nouveaux médias du Canada	47
Fonds des partenariats	48
Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias	49
Fonds Mémoire canadienne	50
Initiative de recherche et développement en nouveaux médias	51
Programme d'investissement du Musée virtuel du Canada	52
Programme Histoires de chez nous	53
 Participation des citoyens	 55
Échanges Canada	55
Jeunesse Canada au travail	56
Katimavik	58
Programme des études canadiennes	59
Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	61
 Patrimoine du Canada	 63
Accord Canada — France pour la coopération et les échanges dans le domaine des musées	63
Programme d'aide aux musées	64
Programme des biens culturels mobiliers	65
Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada	66
Programme « Le Canada en fête! »	67

Programme des Autochtones	69
Accords de coopération Canada — Territoires pour les langues autochtones	69
Centres urbains polyvalents pour jeunes Autochtones	70
Initiatives communautaires pour les femmes	72
Initiative de participation des femmes à l'autonomie gouvernementale	74
Programme de bourses d'études postsecondaires	76
Initiative de lutte contre la violence familiale	77
Centres d'amitié autochtones	78
Radiodiffusion des Autochtones du Nord	79
Initiative des langues autochtones	80
Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain ..	81
Programme de bourses et d'initiatives pour les jeunes	82
Journée nationale des Autochtones	83
Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones	84
 Sport	 85
Programme d'accueil	85
Programme d'aide aux athlètes	87
Programme de soutien au sport	88





Arts et culture

Capitales culturelles du Canada

Objectif

Le programme Capitales culturelles du Canada reconnaît et appuie les municipalités canadiennes qui mettent en œuvre des projets spéciaux pour appuyer les arts et la culture.

Chaque année, les municipalités canadiennes peuvent présenter leur candidature :

- au prix **Capitales culturelles du Canada**, qui est décerné à un maximum de cinq municipalités qui ont démontré un engagement continu à l'égard des arts et de la culture, et qui proposent une série de projets pour appuyer les arts et la culture et pour constituer un legs durable en la matière;
- au prix **Innovation en collaboration culturelle** (un par année), qui est décerné à un groupe de deux municipalités ou plus (d'au moins deux provinces ou territoires) pour des partenariats culturels novateurs qui favorisent les échanges culturels réciproques ou pour des partenariats qui célèbrent l'identité communautaire de chaque partenaire.

Qui peut faire une demande?

Les municipalités canadiennes, c'est-à-dire les villes, municipalités régionales, districts qui ont un gouvernement dûment constitués, dont les gouvernements des Premières nations et des collectivités métisses ou inuites (par exemple : les conseils de bande).

Les prix **Capitales culturelles du Canada** sont décernés à des municipalités ou à des regroupements de municipalités.

Pour le prix **Innovation en collaboration culturelle**, un groupe de deux municipalités ou plus, situées dans au moins deux provinces ou territoires, doivent soumettre une proposition conjointe.

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter le site Web de la Capitales culturelles du Canada pour connaître la date limite d'inscription au programme.

Pour de plus amples renseignements

Sans frais : 1 866 661-0662

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ccc/index_f.cfm

Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne

Objectif

Le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) a pour objectif d'encourager la réalisation d'émissions canadiennes et l'essor d'un secteur national de production dynamique. Ce crédit entièrement remboursable correspond à 25 p. 100 de la dépense de main-d'œuvre admissible d'une production admissible. Le CIPC est géré conjointement par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) et l'Agence du revenu du Canada.

Qui peut faire une demande?

Les maisons canadiennes de production télévisuelle et cinématographique de toutes les régions du Canada.

Quelle est la date limite?

Veuillez communiquer avec le BCPAC pour obtenir les renseignements pertinents.

Pour de plus amples renseignements

BCPAC

25, rue Eddy, 9^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Sans frais : 1 888 433-2200

Télec. : 819 934-9828

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/bcpac

Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique

Objectif

Le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP) a pour but d'accroître la popularité du Canada en tant que lieu de choix pour la production de films et de vidéos qui emploient des Canadiens, ainsi que de renforcer l'industrie et d'attirer des investissements. Il correspond à 16 p. 100 de la dépense de main-d'œuvre admissible au Canada. Le CISP est géré conjointement par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) et l'Agence du revenu du Canada.

Qui peut faire une demande?

Les entreprises canadiennes ou étrangères dont les activités sont principalement axées sur la production ou les services de production de films ou de vidéos au Canada

Quelle est la date limite?

Veuillez communiquer avec le BCPAC pour obtenir les renseignements pertinents.

Pour de plus amples renseignements

BCPAC

25, rue Eddy, 9^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Sans frais : 1 888 433-2200

Télec. : 819 934-9828

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/bcpac

Espaces culturels Canada

Objectif

Le programme Espaces culturels Canada a pour but d'améliorer les conditions matérielles qui favorisent la créativité artistique ainsi que la présentation et les expositions. Il vise aussi à accroître l'accessibilité des Canadiens aux arts de la scène, aux arts visuels, aux arts médiatiques ainsi qu'aux collections des musées et aux expositions patrimoniales par l'amélioration, la rénovation et l'agrandissement d'installations vouées aux arts et au patrimoine. Le programme soutient également l'achat de matériel spécialisé. Les études de faisabilité ne seront pas considérées prioritaires dans l'immédiat.

Qui peut faire une demande?

- les organismes artistiques et patrimoniaux à but non lucratif qui sont gérés de façon professionnelle et qui sont incorporés en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* ou aux termes des lois provinciales ou territoriales correspondantes
- les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et régionaux, et leurs organismes, ainsi que les administrations équivalentes des Premières nations et des Inuits, et les organisations et les établissements équivalents des Peuples autochtones (les Peuples autochtones comprennent les Inuits, les Métis et les Indiens inscrits et non inscrits)

Nota : Les organismes fédéraux et les sociétés de la Couronne ne sont pas admissibles au financement.

Pour de plus amples renseignements

Veuillez communiquer avec le bureau régional de Patrimoine canadien le plus près de chez vous.

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ecc-csp/index_f.cfm

Fonds canadien de télévision

Objectif

Soutenir la création et la diffusion aux heures de grande écoute des émissions de télévision canadiennes de grande qualité et à contenu culturel important, dans les deux langues officielles, dans les catégories des dramatiques, des documentaires, d'émissions pour les jeunes ou les enfants, d'émissions de variétés ou d'émissions sur les arts de la scène, et de créer un auditoire pour ces émissions.

Le Fonds canadien de télévision (FCT) est une société privée à but non lucratif, dirigée par un conseil d'administration regroupant 20 représentants des secteurs de la production et de la radiodiffusion, ainsi que du gouvernement.

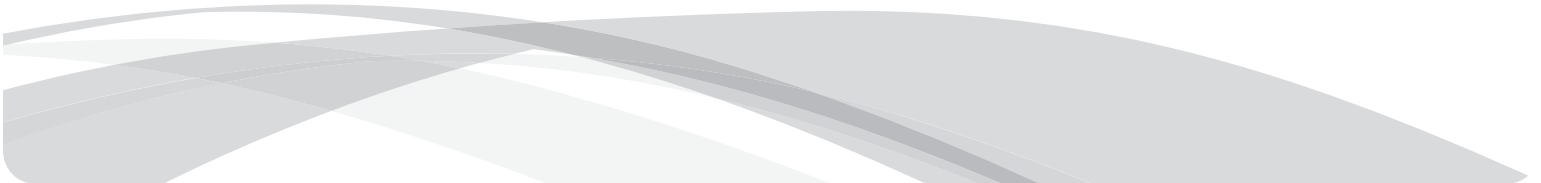
Téléfilm Canada administre les fonds du FCT en vertu d'un contrat de service avec le FCT. L'aide financière est attribuée sous forme de droits de diffusion ou de participation au capital. Le FCT est composé de deux volets en 2007-2008 :

Volet de l'enveloppe basée sur le rendement des télédiffuseurs

Le soutien à tous les types d'émissions admissibles est administré par l'entremise d'enveloppes des télédiffuseurs basées sur le rendement. Les télédiffuseurs ont la latitude nécessaire pour utiliser les fonds du FCT afin de financer des productions à même des enveloppes réservées. La taille de l'enveloppe de chaque télédiffuseur sera ajustée chaque année pour refléter jusqu'à quel point les productions choisies par le télédiffuseur auront répondu aux objectifs du FCT, y compris les auditoires et l'appui aux productions régionales.

Volet des initiatives spéciales

Le FCT fournira également de l'aide financière à des projets spéciaux, notamment les productions de langue française en situation minoritaire, les productions en langues autochtones, la création de projets et l'aide au doublage et au sous-titrage dans l'autre langue officielle.



Qui peut faire une demande?

Sont admissibles toutes les sociétés de production indépendantes ou associées à un télédiffuseur, qui sont sous contrôle canadien. Le Fonds canadien de télévision appuie les productions en français, en anglais et en langues autochtones. Ces émissions peuvent prendre la forme de dramatiques, de documentaires, d'émissions pour les jeunes ou les enfants, d'émissions de variétés ou d'émissions sur les arts de la scène. Une production doit être diffusée aux heures de grande écoute, moins de 18 mois après qu'elle est terminée.

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter les lignes directrices du FCT.

Pour de plus amples renseignements

Société du Fonds canadien de télévision

Sans frais : 1 877 975-0766

Site Web : www.fondscanadiendetele.ca

Téléfilm Canada

Tél. : 514 283-6363 (Montréal)

902 426-8425 (Halifax)

416 973-6436 (Toronto)

604 666-1566 (Vancouver)

Sans frais : 1 877 975-0766

Site Web : www.telefilm.gc.ca

Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants

Objectif

Le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants (FCFVI) fournit de l'aide financière à des producteurs indépendants pour le développement et la production de films, de vidéos et de programmation multimédia en français et en anglais portant sur un éventail de sujets qui sont présentés sous forme de documentaire, de docudrame, de dramatique ou d'animation. Ces productions ont pour but d'informer, d'éduquer ou d'instruire.

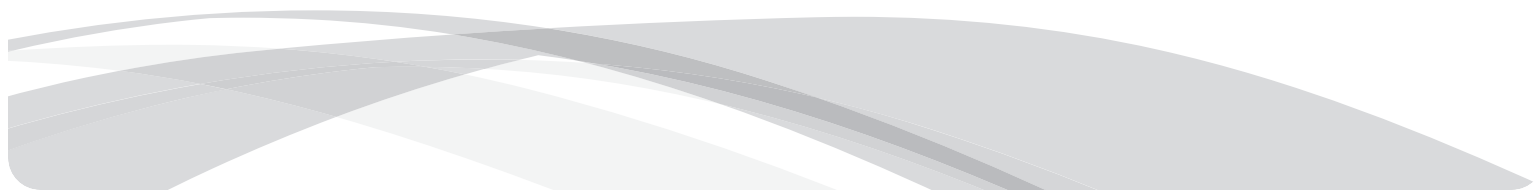
Qui peut faire une demande?

Est admissible le producteur du projet, qui doit être citoyen canadien ou résident permanent du Canada. De plus, la société de production ou l'organisme de production à but non lucratif doit être de propriété canadienne et sous contrôle canadien.

Pour de plus amples renseignements

Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants

Tél. : 613 729-1900
Sans frais : 1 888 386-5555
Télec. : 613 729-4610
Site Web : www.cifvf.ca



Fonds de la musique du Canada

Objectifs

Le Fonds de la musique du Canada (FMC) vise à renforcer l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore, des créateurs à l'auditoire. Le FMC a trois grands objectifs de politique publique :

- faire en sorte que les musiciens et musiciennes et les entrepreneurs de la musique aient les capacités, le savoir-faire et les moyens nécessaires pour réussir dans un environnement de mondialisation et de numérisation
- accroître l'accès des Canadiens à un vaste choix d'œuvres musicales canadiennes par l'entremise des médias traditionnels et nouveaux
- accroître les possibilités offertes aux musiciens et musiciennes et aux entrepreneurs culturels canadiens en vue d'apporter une contribution durable et importante à l'expression culturelle canadienne

Le FMC comprend sept volets de financement qui complètent les objectifs de la politique publique :

- volet Aide aux créateurs, administré par la Fondation SOCAN
- volet Diversité de la musique canadienne, administré par le Conseil des Arts du Canada
- volet Nouvelles œuvres musicales, administré par FACTOR et Musicaction
- volet Entrepreneurs de la musique, administré par le ministère du Patrimoine canadien
- volet Aide aux associations sectorielles, administré par le ministère du Patrimoine canadien
- volet Initiatives collectives, administré par FACTOR et Musicaction
- volet Souvenirs de musique canadienne, administré par le ministère du Patrimoine canadien en partenariat avec Bibliothèque et Archives Canada et le Trust pour la préservation de l'audiovisuel du Canada

Qui peut faire une demande?

Dans l'ensemble, sont admissibles les individus, les entreprises et les organismes canadiens de l'industrie de la musique. Les critères d'admissibilité varient selon le volet de financement.

Quelles sont les dates limites?

Veuillez communiquer avec l'organisme responsable du volet de financement pour connaître les dates limites.

Pour de plus amples renseignements

Fondation SOCAN

41, promenade Valleybrook
Toronto (Ontario)
M3B 2S6

Tél. : 416 445-8700
Sans frais : 1 800 557-6226
Télec. : 416 442-3372
Courriel : macmillanr@socan.ca
Site Web : www.fondationsocan.ca

Conseil des Arts du Canada

C.P. 1047
350, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8

Tél. : 613 566-4414
Sans frais : 1 800 263-5588
Télec. : 613 566-4390
Courriel : gerri.trimble@conseildesarts.ca
Site Web : www.conseildesarts.ca

FACTOR

30, chemin Commercial
Toronto (Ontario)
M4G 1Z4

Tél. : 416 696-2215
Télec. : 416 696-6857
Courriel : info@factor.ca
Site Web : www.factor.ca

Musicaction

4385, rue Saint-Hubert, N° 2
Montréal (Québec)
H2J 2X1

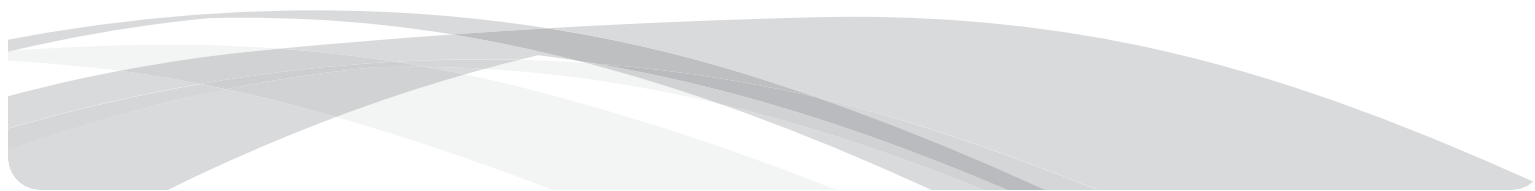
Tél. : 514 861-8444
Sans frais : 1 800 861-5561
Télec. : 514 861-4423
Courriel : info@musicaction.ca
Site Web : www.musicaction.ca

**Politique et programmes de
l'enregistrement sonore**

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 4^e étage (15-4-E)
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Sans frais : 1 866 686-1102
Télec. : 819 934-9244
Courriel : vem-mec@pch.gc.ca
Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/fmc-musique



Bibliothèque et Archives Canada

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Tél. : 613 996-5115
Télec. : 613 995-6274
Courriel : reference@lac-bac.gc.ca
Site Web : www.lac-bac.gc.ca

**Trust pour la préservation
de l'audiovisuel du Canada**

C.P. 4861, succursale E
Ottawa (Ontario)
K1S 5J1

Tél. : 613 564-3232
Télec. : 613 564-3232
Courriel : info@avtrust.ca
Site Web : www.trustav.ca

Fonds du Canada pour les magazines

Objectif

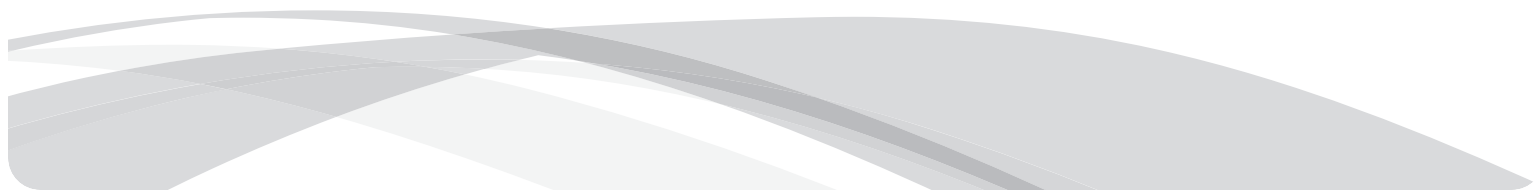
Les objectifs du Fonds du Canada pour les magazines (FCM) sont de favoriser la création de contenu rédactionnel canadien pour les lecteurs canadiens afin d'accroître la capacité concurrentielle des magazines canadiens dans un marché libre; de renforcer la viabilité et l'infrastructure des magazines et de l'industrie des magazines dans le contexte d'un environnement concurrentiel difficile qui change en raison des nouvelles technologies et de l'évolution constante des modèles de gestion et des méthodes de distribution.

Le FCM comprend quatre volets :

- le volet **Aide au contenu rédactionnel**; il s'agit d'une aide attribuée selon une formule établie
- le volet **Aide aux magazines artistiques et littéraires**; il s'agit d'une aide attribuée selon une formule établie
- le volet **Aide à l'expansion des petites maisons d'édition de magazines**; il s'agit d'une aide attribuée en fonction de projets particuliers
- le volet **Aide au développement de l'industrie**; il s'agit d'une aide attribuée en fonction de projets particuliers

Qui peut faire une demande?

Sont admissibles les éditeurs de magazines canadiens admissibles et les magazines canadiens admissibles dont le contenu rédactionnel canadien est d'au moins 80 p. 100 en moyenne peuvent présenter une demande aux volets **Aide au contenu rédactionnel**, **Aide aux magazines artistiques et littéraires** et **Aide à l'expansion des petites maisons d'édition de magazines**. Des critères d'admissibilité précis s'appliquent à chaque volet.



Quelle est la date limite?

Aide au contenu rédactionnel :

Communiquer avec le FCM.

Aide aux magazines artistiques et littéraires :

Printemps 2008

Aide à l'expansion des petites maisons d'édition de magazines :

Le FCM doit recevoir les demandes dûment remplies au moins quatre mois avant le début du projet.

Aide au développement de l'industrie :

Le FCM doit recevoir les demandes dûment remplies au moins quatre mois avant le début du projet.

Pour de plus amples renseignements

Fonds du Canada pour les magazines

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 4^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Sans frais : 1 888 357-3116

Télec. : 819 953-7782

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/fcm

Présentation des arts Canada

Objectif

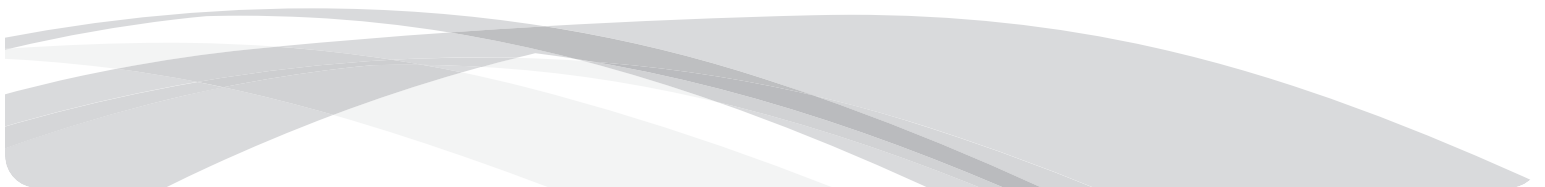
Présentation des arts Canada offre aux Canadiens un accès direct à une diversité d'expériences artistiques de qualité grâce à une aide financière versée à des organismes de diffusion artistique (festivals ou autres) ainsi qu'aux organismes qui les soutiennent.

Qui peut faire une demande?

- les organismes canadiens à but non lucratif constitués en société en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, ou en vertu de lois provinciales ou territoriales correspondantes, qui présentent, de façon professionnelle, des activités artistiques provenant de plus d'une province ou d'un territoire, ou qui soutiennent le travail des diffuseurs canadiens d'arts du spectacle
- les institutions provinciales, territoriales ou municipales dont le mandat inclut la diffusion artistique
- les conseils de bandes et de tribus des Premières Nations et les organismes Inuits peuvent aussi faire une demande

Pour de plus amples renseignements

Veuillez communiquer avec le bureau régional de Patrimoine canadien le plus près de chez vous.



Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition

Objectif

Le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition a pour objectif d'assurer la création d'une gamme variée d'un vaste choix de livres d'auteurs canadiens, et l'accès à ceux-ci, tant au pays qu'à l'étranger. Le Programme vise à atteindre cet objectif en favorisant une industrie canadienne du livre solide et viable, qui publie des livres d'auteurs canadiens et en fait la promotion. Le PADIÉ comprend quatre volets :

- Aide aux éditeurs
- Initiatives collectives
- Projet de la chaîne d'approvisionnement
- Aide à la commercialisation internationale

Qui peut faire une demande?

- les maisons d'édition de livres appartenant à des intérêts canadiens et sous contrôle canadien, qui sont en affaires depuis au moins 36 mois
- les associations, organismes, agences et entreprises appartenant à des intérêts canadiens et sous contrôle canadien, qui représentent un ou plusieurs secteurs de l'industrie du livre

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter le site Web du Programme.

Pour de plus amples renseignements

Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)

Patrimoine canadien

15, rue Eddy (15-4-D)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 997-4944

Télec. : 819 997-4169

Sans frais : 1 877 823-0702

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/padie

Programme d'aide aux publications

Objectif

Le Programme d'aide aux publications (PAP) travaille en collaboration avec la Société canadienne des postes pour compenser les tarifs postaux des magazines et des journaux non quotidiens à contenu canadien postés au Canada à des fins de livraison au Canada.

Les objectifs du PAP sont de s'assurer que :

- les canadiens ont toujours accès aux magazines et aux journaux non quotidiens canadiens à contenu canadien élevé;
- les Canadiens ont toujours accès aux magazines et aux journaux non quotidiens canadiens représentant les diverses communautés du Canada;
- les créateurs de contenu canadiens continuent de distribuer les magazines et les journaux non quotidiens qui exposent leur travail aux lecteurs canadiens.

Qui peut faire une demande?

Les publications canadiennes incluant les magazines et les journaux non quotidiens qui satisfont à tous les critères d'admissibilité du Programme.

Quelle est la date limite?

Un formulaire de demande peut être soumis à n'importe quel moment durant l'année. Avant de soumettre une demande, le demandeur devrait se familiariser avec le *Guide du demandeur* ou téléphoner au numéro sans frais indiqué ci-dessous ou consulter le site Web du Programme.

Pour de plus amples renseignements

Programme d'aide aux publications

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 4^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 997-4974

Sans frais : 1 800 641-9221

Télec. : 819 997-4995

Courriel : pap@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/pap

Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens

Objectif

Le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens vise à renforcer l'efficacité organisationnelle des organismes voués aux arts et au patrimoine. Il comporte quatre volets : Projets de stabilisation, Développement des affaires, Incitatifs aux fonds de dotation et Projets de réseautage.

Le volet **Projets de stabilisation** aide à établir, dans des régions géographiques précises, des projets de stabilisation constitués en organismes à but non lucratif, indépendants et administrés par un conseil d'administration représentatif. Les projets de stabilisation appuient les organismes à vocation artistique et patrimoniale de leur région en leur offrant leur savoir-faire technique. Certains d'entre eux apportent également leur appui en vue de réduire les déficits ou de constituer des fonds de roulement.

Qui peut faire une demande?

Les organismes indépendants à but non lucratif qui ont comme mandat de livrer un projet de stabilisation.

Le volet **Développement des affaires** appuie les organismes à vocation artistique et patrimoniale qui n'ont pas accès aux projets de stabilisation afin de leur permettre de renforcer leurs structures administratives, organisationnelles et financières.

Qui peut faire une demande?

- les organismes voués aux arts, professionnels et à but non lucratif
- les organismes nationaux, professionnels, de services voués aux arts et à but non lucratif
- les organismes du domaine du patrimoine, professionnels et à but non lucratif
- les organismes nationaux ou provinciaux, professionnels, de services voués au patrimoine et à but non lucratif

Par l'entremise du volet **Incitatifs aux fonds de dotation**, le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à donner aux organismes voués aux arts en accordant un financement équivalent aux dons recueillis par les organismes auprès des donateurs privés pour constituer des fonds de dotation.

Qui peut faire une demande?

- un organisme professionnel à but non lucratif du secteur des arts et une fondation publique de bienfaisance qui y est rattachée

Le volet **Projets de réseautage** appuie, sous la forme de contribution, des projets pancanadiens de réseautage qui visent à améliorer et à renforcer la capacité, en exploitant le pouvoir des artistes, des arts et de la culture de créer des collectivités durables et saines.

Qui peut faire une demande?

Les organismes à but non lucratif.

Pour de plus amples renseignements

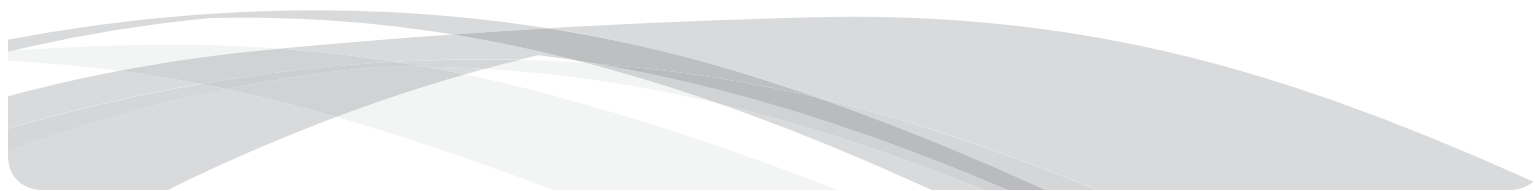
**Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens
Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 3^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Courriel : cahsp_pcapc@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pcapc-cahsp/index_f.cfm

ou communiquez avec le bureau régional de Patrimoine canadien le plus près de chez vous.



Programme national de formation dans le secteur des arts

Objectif

Le Programme national de formation dans le secteur des arts vient en aide aux établissements canadiens indépendants, à but non lucratif et constitués en société, qui se spécialisent dans la formation des Canadiens qui envisagent une carrière artistique professionnelle nationale ou internationale. Les répercussions de ces établissements dans le domaine artistique sont d'envergure pancanadienne. Les réalisations de ces établissements permettent d'appuyer le développement culturel au Canada. Ce programme offre un soutien aux activités opérationnelles courantes des programmes professionnels des établissements sur une base pluriannuelle ou annuelle. Le financement ne s'applique pas aux projets d'immobilisations.

Qui peut faire une demande?

Les requérants doivent :

- être constitués au Canada en société à but non lucratif;
- démontrer que l'activité qui fait l'objet de la demande n'est pas subventionnée à titre de programme provincial d'éducation postsecondaire et qu'elle ne mène pas à l'octroi d'une attestation postsecondaire comme un certificat ou un diplôme dans la province où se situe l'organisme (pour les fins de ce programme, l'éducation postsecondaire fait référence à l'enseignement reçu après 12 années d'études primaires et secondaires);
- recevoir d'autres sources au moins 30 p. 100 du financement du programme de formation, par exemple, des frais de scolarité, des fonds d'autres ordres de gouvernement ou du financement privé;
- être dirigés par des professionnels reconnus. Ces établissements peuvent offrir d'autres programmes. Toutefois, le financement offert dans le cadre du présent programme vise à appuyer la formation menant à une carrière artistique professionnelle;
- être dotés d'une structure administrative pour appuyer la réalisation de leurs objectifs organisationnels;
- avoir poursuivi des activités à temps plein visant la prestation d'un programme de formation professionnelle depuis au moins trois ans;
- être accessibles à l'ensemble de la population canadienne dans le cadre d'un concours d'admission national dans les deux langues officielles.

Si votre organisme offre une formation en arts autochtones ou en pratiques artistiques fondées sur des traditions culturelles non européennes, veuillez communiquer avec la Direction générale de la politique des arts afin de déterminer si, et dans quelle mesure, il vous faut satisfaire aux deux dernières conditions d'admissibilité.

Quelle est la date limite?

Le 30 juin de chaque année.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale de la politique des arts

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 3^e étage

Gatineau (Québec)

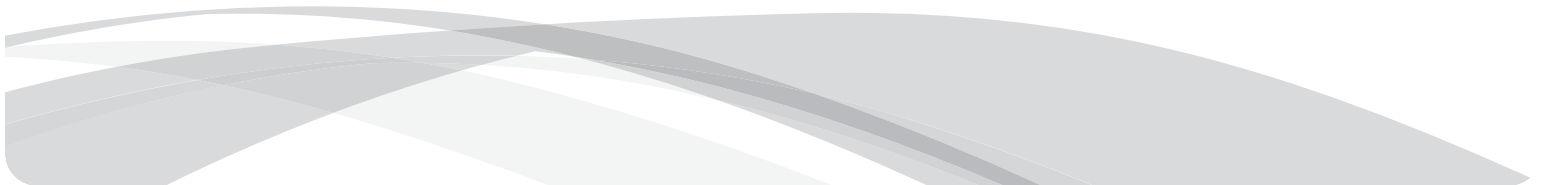
K1A 0M5

Tél. : 819 997-3777

Télec. : 819 994-6249

Courriel : pnfsa@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pnfsa-natcp/index_f.cfm



Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo

Objectif

Le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo soutient le perfectionnement professionnel des nouveaux créateurs canadiens et stimule le renouvellement des compétences des créateurs chevronnés afin que le grand public puisse jouir du dynamisme et de la vitalité de l'industrie canadienne du film et de la vidéo dès maintenant et pour les années à venir. Le Programme contribue à la formation de pointe offerte aux Canadiens et Canadiennes de talent, quelles que soient leurs origines linguistiques et culturelles ou la région où ils sont établis.

Qui peut faire une demande?

Des établissements de formation canadiens à but non lucratif œuvrant dans le secteur cinématographique et magnétoscopique.

Quelle est la date limite?

Veuillez communiquer avec Téléfilm Canada.

Pour de plus amples renseignements

Téléfilm Canada

Siège social

360, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec)
H2Y 1P5

Tél. : 514 283-6363
Sans frais : 1 800 567-0890
Télec. : 514 283-8212
Site Web : www.telefilm.gc.ca

Vancouver

609, rue Granville, bureau 410
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1G5

Tél. : 604 666-1566
Sans frais : 1 800 663-7771
Télec. : 604 666-7754

Toronto

474, rue Bathurst, bureau 100
Toronto (Ontario)
M5T 2S6

Tél. : 416 973-6436
Sans frais : 1 800 463-4607
Télec. : 416 973-8606

Halifax

1717, rue Barrington, 3^e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2A4

Tél. : 902 426-8425
Sans frais : 1 800 565-1773
Télec. : 902 426-4445



Langues officielles

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Éducation dans la langue de la minorité

Collaboration avec le secteur non gouvernemental

Objectif

Ce sous-volet vise à accroître la production et la diffusion de connaissances, de méthodes et d'outils afin de soutenir l'enseignement en milieu minoritaire.

Qui peut faire une demande?

Les organismes sans but lucratif, les associations professionnelles et les institutions postsecondaires du Canada.

Les particuliers et les organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles.

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles

Patrimoine canadien

15, rue Eddy (15-7-J)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-5696

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Éducation dans la langue de la minorité

Collaboration intergouvernementale

Objectif

Ce sous-volet vise à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux, directement ou par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), à offrir aux membres des communautés minoritaires de langue officielle un enseignement dans leur langue.

Qui peut faire une demande?

Les gouvernements provinciaux et territoriaux et le CMEC.

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles

Patrimoine canadien

15, rue Eddy (15-7-J)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-2222

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Éducation dans la langue de la minorité

Destination Clic — Programme d'enrichissement du français

Objectif

Ce programme de bourses offre à des jeunes francophones des communautés de langue officielle en situation minoritaire l'occasion de perfectionner leur langue maternelle dans le cadre d'un cours intensif de cinq semaines pendant l'été dans un établissement d'enseignement postsecondaire agréé.

Le programme est administré par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), en collaboration avec le ministère de l'Éducation ou le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire des provinces et territoires.

Qui peut faire une demande?

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la façon d'avoir accès aux bourses.

Quelle est la date limite?

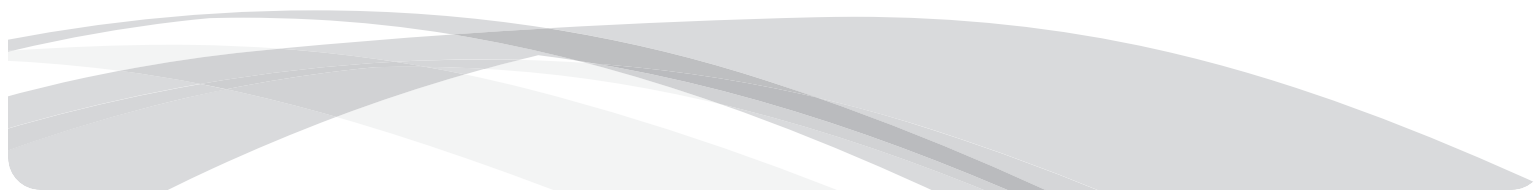
Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la date limite d'inscription au programme.

Pour de plus amples renseignements

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC)

Sans frais : 1 877 866-4242

Site Web : www.destinationclic.ca



Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Éducation dans la langue de la minorité

Odyssée — Programme des moniteurs de langues à temps plein
Accent — Programme des moniteurs de langues à temps partiel

Objectif

Ces programmes offrent aux jeunes ayant fait des études de niveau postsecondaire l'occasion de travailler avec des enseignants dans des établissements primaires, secondaires ou postsecondaires afin d'enrichir les cours de français langue maternelle ou d'appuyer l'enseignement en milieu minoritaire.

Les programmes sont administrés par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), en collaboration avec le ministère de l'Éducation ou le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire des provinces et territoires.

Qui peut faire une demande?

Veuillez consulter les sites Web indiqués ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la façon d'avoir accès aux postes de moniteurs.

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter les sites Web indiqués ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître les dates limites d'inscription aux programmes.

Pour de plus amples renseignements

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC)

Sans frais : 1 877 866-4242

Sites Web : www.monodysee.ca
www.monaccent.ca

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Vie communautaire

Collaboration avec le secteur communautaire

Objectif

Ce sous-volet vise à appuyer l'engagement d'organismes des communautés de langue officielle et à renforcer leur capacité d'agir en vue d'obtenir des gains mesurables sur le plan du développement durable des communautés. Il encourage aussi l'innovation et l'excellence.

Qui peut faire une demande?

Les organismes sans but lucratif, rassembleurs des intérêts des communautés minoritaires de langue officielle, dont la mission, le mandat ou la majorité des activités contribuent au développement et à l'épanouissement de ces communautés à l'échelle nationale, provinciale, régionale ou locale.

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Les organismes provinciaux et locaux peuvent communiquer avec le bureau de Patrimoine canadien le plus près. Les organismes nationaux peuvent communiquer avec l'administration centrale :

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles

Patrimoine canadien

15, rue Eddy (15-7-J)
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 994-5696

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Vie communautaire

Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité

Objectif

Ce sous-volet vise à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à fournir des services provinciaux, territoriaux et municipaux, y compris les infrastructures nécessaires pour le faire, dans la langue de la communauté minoritaire de langue officielle.

Qui peut faire une demande?

Les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Veuillez communiquer avec le bureau du ministère du Patrimoine canadien le plus près ou avec la :

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles
Patrimoine canadien
15, rue Eddy (15-7-J)
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 994-2222

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Vie communautaire

Fonds stratégique

Objectif

Ce sous-volet vise à aider les communautés minoritaires de langue officielle à favoriser la participation de leurs citoyens à la vie communautaire de leur milieu dans leur langue, à développer une vitalité culturelle et à s'implanter dans la vie de leur localité au moyen de projets d'envergure.

Qui peut faire une demande?

Les organismes sans but lucratif, les associations, les institutions et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

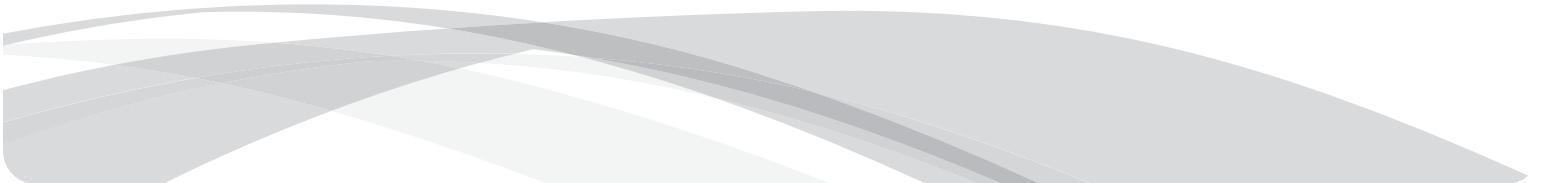
Veuillez communiquer avec le bureau du ministère du Patrimoine canadien le plus près ou avec la :

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles
Patrimoine canadien
15, rue Eddy (15-7-J)
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 994-5696

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm



Programme Développement des communautés de langue officielle

Volet Vie communautaire

Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais

Objectif

Ces deux volets de la Stratégie emploi jeunesse visent à accroître les compétences et les aptitudes des jeunes participants tout en favorisant leur appui au développement des communautés minoritaires de langue officielle.

Qui peut faire une demande?

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du gouvernement du Canada pour déterminer votre admissibilité à l'un ou l'autre volet.

Quelle est la date limite?

Les dates limites pour les demandes des employeurs sont précisées dans le site Web indiqué ci-dessous.

Pour de plus amples renseignements

Sans frais : 1 800 935-5555

Site Web : www.jeunessecanadaautravail.ca

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Apprentissage de la langue seconde

Collaboration avec le secteur non gouvernemental

Objectif

Ce sous-volet vise à accroître la production et la diffusion de connaissances, de méthodes et d'outils afin de soutenir l'enseignement de la langue seconde.

Qui peut faire une demande?

Les organismes sans but lucratif, les associations professionnelles et les institutions postsecondaires du Canada.

Les particuliers et les organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles.

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien

15, rue Eddy (15-7-J)
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 994-5696

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Apprentissage de la langue seconde

Collaboration intergouvernementale

Objectif

Ce sous-volet vise à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux, directement ou par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), à offrir aux jeunes Canadiens et Canadiennes des activités d'apprentissage du français ou de l'anglais comme langue seconde.

Qui peut faire une demande?

Les gouvernements provinciaux et territoriaux et le CMEC.

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles

Patrimoine canadien

15, rue Eddy (15-7-J)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-2222

Téléc. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Apprentissage de la langue seconde

Explore — Programme d'été de langue seconde

Objectif

Ce programme de bourses offre à des jeunes Canadiens l'occasion de perfectionner leur seconde langue officielle dans le cadre d'un cours d'immersion de cinq semaines pendant l'été dans un établissement d'enseignement postsecondaire agréé.

Le programme est administré par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), en collaboration avec le ministère de l'Éducation ou le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire des provinces et territoires.

Qui peut faire une demande?

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la façon d'avoir accès aux bourses.

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la date limite d'inscription au programme.

Pour de plus amples renseignements

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC)

Sans frais : 1 877 866-4242

Site Web : www.jexplore.ca

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Apprentissage de la langue seconde

Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais

Objectif

Ces deux volets de la Stratégie emploi jeunesse visent à accroître les compétences et les aptitudes des jeunes participants tout en leur permettant d'apprendre et de perfectionner le français ou l'anglais comme langue seconde.

Qui peut faire une demande?

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du gouvernement du Canada pour déterminer votre admissibilité à l'un ou l'autre volet.

Quelle est la date limite?

Les dates limites pour les demandes des employeurs sont précisées dans le site Web indiqué ci-dessous.

Pour de plus amples renseignements

Sans frais : 1 800 935-5555

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ycw-jct/html/welcome_f.htm

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Apprentissage de la langue seconde

Odyssee — Programme des moniteurs de langues à temps plein Accent — Programme des moniteurs de langues à temps partiel

Objectif

Ces programmes offrent aux jeunes ayant fait des études de niveau postsecondaire l'occasion de travailler avec des enseignants dans des établissements primaires, secondaires ou postsecondaires afin d'enrichir les cours de français ou d'anglais langue seconde ou d'appuyer l'enseignement de la langue seconde.

Les programmes sont administrés par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), en collaboration avec le ministère de l'Éducation ou le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire des provinces et territoires.

Qui peut faire une demande?

Veuillez consulter les sites Web indiqués ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la façon d'avoir accès aux postes de moniteurs.

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter les sites Web indiqués ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître les dates limites d'inscription aux programmes.

Pour de plus amples renseignements

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Sans frais : 1 877 866-4242

Site Web : www.monodyssee.ca
www.monaccent.ca

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Promotion de la dualité linguistique

Appui à l'innovation

Objectif

Ce mécanisme de financement vise à favoriser l'élaboration de projets novateurs qui font la promotion de la dualité linguistique, ainsi que l'offre de services dans les deux langues officielles.

Qui peut faire une demande?

Le financement s'adresse principalement aux organismes canadiens sans but lucratif constitués en société.

Les particuliers et les organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles.

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce mécanisme de financement.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles

Patrimoine canadien

15, rue Eddy (15-7-J)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-5696

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm

Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Promotion de la dualité linguistique

Appui à l'interprétation et à la traduction

Objectif

Ce mécanisme de financement vise à appuyer des organisations souhaitant favoriser une participation dans les deux langues officielles lors de rencontres publiques et accroître le nombre de documents offerts dans les deux langues officielles.

Qui peut faire une demande?

Le financement s'adresse principalement aux organismes canadiens sans but lucratif dûment constitués en vertu de lois provinciales, territoriales ou fédérales.

Les particuliers, les organismes gouvernementaux, les universités, les écoles, les conseils scolaires, les hôpitaux, ainsi que les institutions et organismes étrangers ne sont pas admissibles.

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce mécanisme de financement.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles

Patrimoine canadien

15, rue Eddy (15-7-J)

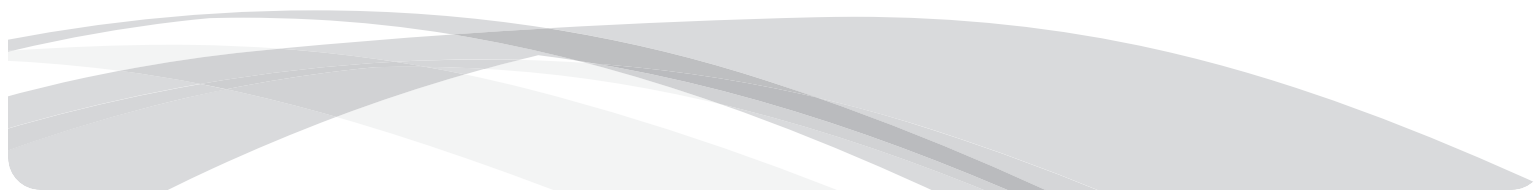
Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-5696

Téléc. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm



Programme Mise en valeur des langues officielles

Volet Promotion de la dualité linguistique

Collaboration en matière de promotion

Objectif

Ce mécanisme de financement vise à appuyer l'engagement et l'action soutenus d'organisations œuvrant principalement dans le domaine de la promotion de la dualité linguistique et de l'offre de services dans les deux langues officielles en vue d'obtenir des résultats à long terme.

Qui peut faire une demande?

Le financement s'adresse principalement aux organismes canadiens sans but lucratif dûment constitués dont les activités principales contribuent à promouvoir la dualité linguistique au Canada.

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce mécanisme de financement.

Pour de plus amples renseignements

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles

Patrimoine canadien

15, rue Eddy (15-7-J)
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 994-5696

Télec. : 819 953-6580

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm



Multiculturalisme et droits de la personne

Programme des droits de la personne

Objectif

Ce programme octroie un nombre limité de subventions et de contributions à des projets visant à accroître le degré de sensibilisation, de connaissances et de jouissance en matière de droits de la personne au Canada.

Pour qu'un financement soit accordé dans le cadre de ce Programme, les normes en matière de droits de la personne qui sont énoncées dans la Charte canadienne des droits et libertés, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ou dans les traités internationaux en matière de droits de la personne ratifiés par le Canada, doivent représenter une partie explicite et importante des activités du projet. Les projets devraient rejoindre un public canadien.

Les propositions doivent clairement décrire les activités de promotion des droits de la personne du projet et les résultats attendus.

Qui peut faire une demande?

Les organisations sans but lucratif, les organisations professionnelles, les universités et les établissements d'enseignement postsecondaires canadiens.

Quelle est la date limite?

Une sélection initiale de projets qui se verront allouer du financement est effectuée au mois de mai de chaque année. D'autres demandes sont étudiées tout au long de l'année, tant que des fonds sont disponibles.

Pour de plus amples renseignements

Programme des droits de la personne
Direction générale du multiculturalisme et des droits de la personne
Patrimoine canadien
25, rue Eddy, 11^e étage (15-11-B)
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 994-3458
Télec. : 819 994-5252
Courriel : rights-droits@pch.gc.ca
Site Web : www.canadianheritage.gc.ca/progs/pdp-rp/canada/grant_f.cfm

Programme du multiculturalisme

Introduction

Le Programme du multiculturalisme soutient le mandat du ministère du Patrimoine canadien et de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* en aidant les Canadiens à participer pleinement à la vie économique, politique, sociale et culturelle du pays.

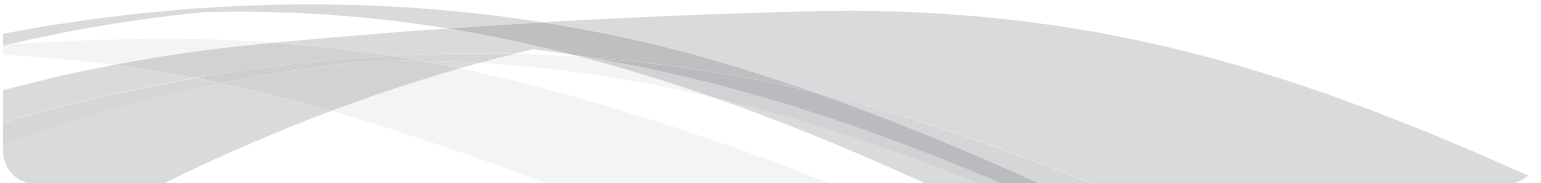
Objectifs

Le financement consenti dans le cadre du Programme du multiculturalisme met l'accent sur les initiatives qui visent les objectifs suivants :

- participation des minorités ethnoraciales au processus public de prise de décisions (participation civique)
- participation des communautés et du grand public à un dialogue éclairé et adoption de mesures soutenues pour lutter contre le racisme (anti racisme, anti haine et compréhension interculturelle)
- élimination des obstacles systémiques au sein des institutions publiques (changement institutionnel)

Priorités

- Appuyer l'intégration économique, sociale et culturelle des nouveaux Canadiens et des communautés culturelles.
- Favoriser certains programmes, notamment des programmes de mentorat, de bénévolat, de leadership et d'éducation civique, auprès des jeunes à risque provenant de groupes culturels.
- Promouvoir la compréhension interculturelle et les valeurs canadiennes (la démocratie, la liberté, les droits de la personne et la primauté du droit) au moyen d'initiatives communautaires visant à aborder les questions de l'exclusion sociale de certaines communautés culturelles (communautés parallèles) et de la radicalisation.



Qui peut faire une demande?

- Les organismes ou les associations canadiennes sans but lucratif.
- Les institutions publiques non fédérales ou les institutions d'intérêt public canadiennes comme les médias, les conseils scolaires, les écoles, les collèges et les universités, les chambres de commerce, les organismes d'application de la loi et de police, les hôpitaux et d'autres établissements de soins de santé.
- Les administrations régionales et municipales et leurs organismes.
- Les gouvernements des Premières nations et des Inuits, les conseils de bande et leurs organismes.
- Les citoyens canadiens et les résidents permanents.

Quelle est la date limite?

Les demandes de financement peuvent être présentées tout au long de l'année financière. Aucune date limite n'est établie d'avance pour les demandes de financement des projets.

Pour de plus amples renseignements :

Lignes directrices du Programme du multiculturalisme

Vous pouvez consulter les lignes directrices à l'adresse suivante :
www.pch.gc.ca/progs/multi/program/index_f.cfm.

Vous pouvez également communiquer avec un agent de programme en composant le numéro sans frais suivant :
1 888 77-MULTI ou 1 888 776-8584.

Vous pouvez enfin envoyer un courriel à multi_canada@pch.gc.ca.



Notre mémoire numérique

Fonds de la passerelle

Objectifs

Les buts principaux du Fonds de la passerelle sont les suivants :

- Augmenter le contenu culturel canadien de qualité pour Internet.
- Constituer un auditoire pour ce contenu en veillant à ce qu'il soit plus facile à trouver dans Internet.
- Encourager les Canadiens et les Canadiennes à utiliser le contenu et à partager leurs points de vue sur les événements, les gens et les valeurs de leur pays.

Ce fonds vise à soutenir des projets présentés par des communautés ethnoculturelles canadiennes et des Autochtones du pays et dont le contenu porterait sur ces mêmes groupes.

Qui peut faire une demande?

Le demandeur doit être un organisme ou une association canadienne sans but lucratif constituée en personne morale en vertu de la partie II de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ou de lois provinciales ou territoriales, ou une Première nation (conseil de bande ou tribal), ou un gouvernement ou son équivalent chez les Métis ou les Inuits. Le demandeur doit avoir pour rôle principal de servir une ou plusieurs communautés autochtones ou ethnoculturelles et doit participer activement à la promotion de la culture de cette ou de ces communautés.

Quelle est la date limite?

La date limite pour une demande de fonds pour l'année financière 2008-2009 est le 19 février 2008.

Pour de plus amples renseignements

Culture canadienne en ligne

Patrimoine canadien

25, rue Eddy, 3^e étage (25-3-V)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 953-4817

Sans frais : 1 866 900-0001

Télec. : 819 994-8360

Courriel : ccop-pcce@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce

Fonds des nouveaux médias du Canada

Objectif

Ce fonds offre un soutien pour les études de marché, la création de prototypes, le développement de produits, la mise en marché et la distribution en ligne de produits de nouveaux médias canadiens s'adressant au grand public et étant concurrentiels sur les marchés internationaux. Ces produits doivent être interactifs, originaux, de grande qualité et offerts dans les deux langues officielles.

Qui peut faire une demande?

Les entreprises canadiennes et les associations professionnelles (organisations ou organismes représentant l'industrie canadienne des nouveaux médias) qui s'occupent de la production et de la distribution en ligne du contenu des nouveaux médias, ainsi que les entreprises qui possèdent l'expertise nécessaire pour accroître la sensibilisation aux nouveaux médias culturels canadiens.

Quelle est la date limite?

Veuillez communiquer avec Téléfilm Canada pour connaître les dates limites.

Pour de plus amples renseignements

Téléfilm Canada

Siège social

360, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec)
H2Y 1P5

Tél. : 514 283-6363
Sans frais : 1 800 567-0890
Télec. : 514 283-8212
Site Web : www.telefilm.gc.ca

Toronto

474, rue Bathurst, bureau 100
Toronto (Ontario)
M5T 2S6

Tél. : 416 973-6436
Sans frais : 1 800 463-4607
Télec. : 416 973-8606

Vancouver

609, rue Granville, bureau 410
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1G5

Tél. : 604 666-1566
Sans frais : 1 800 663-7771
Télec. : 604 666-7754

Halifax

1717, rue Barrington, 3^e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2A4

Tél. : 902 426-8425
Sans frais : 1 800 565-1773
Télec. : 902 426-4445

Fonds des partenariats

Objectif

L'objectif principal du Fonds des partenariats est de favoriser les projets de partenariat entre des organismes sans but lucratif, publics et privés, visant à mettre les Canadiens et les Canadiennes en contact, par l'entremise d'Internet et dans les deux langues officielles, avec les richesses de leur patrimoine national que sont les collections culturelles détenues par les organismes culturels provinciaux, municipaux et locaux.

Qui peut faire une demande?

Le Fonds des partenariats vise les organismes canadiens, enregistrés ou constitués en société, sans but lucratif qui œuvrent dans le secteur du patrimoine culturel; les établissements d'enseignement publics; les administrations autochtones, municipales et régionales; et les organismes relevant d'une administration provinciale ou territoriale.

Quelle est la date limite?

Pour de plus amples renseignements sur la date limite, veuillez communiquer directement avec le programme.

Pour de plus amples renseignements

Culture canadienne en ligne

Patrimoine canadien

25, rue Eddy, 3^e étage (25-3-V)
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 953-4817

Sans frais : 1 866 900-0001

Télec. : 819 994-8360

Courriel : ccop-pcce@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce

Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias

Objectif

Le Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias a pour objectif d'aider à développer la capacité de recherche et développement au Canada et de favoriser l'innovation dans le domaine du contenu culturel numérique.

Dans le cadre de ce fonds, un groupe de partenaires des secteurs public et privé met en place un réseau afin que les chercheurs puissent échanger connaissances, ressources et installations. Le réseau élaborera un programme de recherche composé de divers projets autour d'un thème particulier d'intérêt pour le secteur culturel et encouragera l'innovation dans le domaine des nouveaux médias ou du contenu numérique interactif. La recherche débouchera sur des innovations technologiques qui serviront au secteur culturel. Plus précisément, le financement sera octroyé à des organismes qui mettent au point des outils, des processus et des logiciels novateurs qui, à leur tour, peuvent être utilisés pour créer, gérer ou fournir du contenu culturel numérique.

Qui peut faire une demande?

Les organismes canadiens, dont les petites et moyennes entreprises du secteur privé, œuvrant dans le secteur culturel des nouveaux médias; les instituts de recherche non gouvernementaux; les établissements d'enseignement publics ayant un mandat de recherche; les organismes artistiques et culturels à but non lucratif.

Pour de plus amples renseignements

Culture canadienne en ligne

Patrimoine canadien

25, rue Eddy, 3^e étage (25-3-V)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 953-4817

Sans frais : 1 866 900-0001

Télec. : 819 994-8360

Courriel : ccop-pcce@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce

Fonds Mémoire canadienne

Objectif

L'objectif premier du Fonds Mémoire canadienne est de mettre à la portée de tous les Canadiens la richesse du patrimoine du Canada en leur permettant d'accéder gratuitement, au moyen d'Internet, aux grandes collections du patrimoine culturel canadien détenues par des institutions fédérales, et ce, dans les deux langues officielles. Le Fonds vise à fournir un accès concret et uniforme au contenu, favorisant une meilleure compréhension du Canada et de sa riche diversité, surtout au profit des jeunes et des étudiants canadiens.

Qui peut faire une demande?

Les institutions fédérales, dont tous les ministères et organismes fédéraux et les sociétés d'État, qui possèdent de grandes collections dignes d'intérêt sur le plan de la culture et du patrimoine canadiens.

Quelle est la date limite?

Un appel de proposition est lancé une fois par année.

Pour de plus amples renseignements

Culture canadienne en ligne

Patrimoine canadien

25, rue Eddy, 3^e étage (25-3-V)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 953-4817

Sans frais : 1 866 900-0001

Télec. : 819 994-8360

Courriel : ccop-pcce@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce

Initiative de recherche et développement en nouveaux médias

Objectif

- Aider à développer la capacité de recherche et développement (R-D) au Canada, et favoriser l'innovation, tout particulièrement dans le domaine du contenu culturel numérique.
- Renforcer la capacité de R-D des petites et moyennes entreprises (PME) qui œuvrent dans l'industrie des nouveaux médias culturels.
- Encourager les partenariats entre les organismes novateurs pour leur donner l'occasion de mettre en commun leur expertise et de miser sur les forces de chacun.

Les projets doivent inclure de la recherche appliquée portant sur le secteur culturel canadien et le contenu culturel numérique interactif; sur la mise au point d'innovations technologiques (p. ex. des outils, des applications logicielles et des processus); sur l'intégration des utilisateurs potentiels de ces innovations dans les activités de recherche.

Qui peut faire une demande?

Les organismes canadiens, dont les PME du secteur privé, œuvrant dans le secteur culturel des nouveaux médias; les organismes artistiques et culturels à but non lucratif; les instituts de recherche non gouvernementaux œuvrant dans les secteurs culturels ou dans d'autres secteurs pertinents; et les établissements d'enseignement postsecondaire ayant un mandat de recherche.

Quelle est la date limite?

Pour de plus amples renseignements sur la date limite, veuillez communiquer directement avec le programme.

Pour de plus amples renseignements

Culture canadienne en ligne

Patrimoine canadien

25, rue Eddy, 3^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Sans frais : 1 866 900-0001

Télec. : 819 994-8360

Courriel : ccop-pcce@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce

Programme d'investissement du Musée virtuel du Canada

Objectif

- Ce programme vise à présenter aux Canadiens de tous les âges un contenu distinctif et de grande qualité, au moyen d'un service Internet dynamique offert gratuitement en français et en anglais, soit le portail du Musée virtuel du Canada.
- À créer un contenu numérique stimulant grâce aux investissements du Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), qui permet aux utilisateurs d'Internet de vivre des expériences uniques.
- À encourager la collaboration entre les musées canadiens et le RCIP afin d'enrichir le Musée virtuel du Canada.

Qui peut faire une demande?

- Les musées publics, à but non lucratif, ayant démontré qu'ils sont disposés à collaborer avec des collègues de partout au pays en devenant membres du RCIP.
- Les organismes qui jouent un rôle continu dans la représentation de musées ou la gestion de plusieurs établissements (p. ex. les associations provinciales de musées et les directions de Patrimoine de certaines provinces) et qui présentent des propositions pour le compte de plusieurs musées.

Quelle est la date limite?

Des appels de propositions sont lancés en été et en hiver.

Pour de plus amples renseignements

Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP)

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 4^e étage (15-4-A)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-1200

Sans frais : 1 800 520-2446

Télec. : 819 994-9555

Courriel : service@rcip.gc.ca

Programme Histoires de chez nous

Objectif

Ce programme vise à brosser un tableau national en ligne de l'histoire du Canada en reliant des sujets d'histoires locales; à stimuler les partenariats entre les musées et les collectivités dans le but de réaliser des expositions en ligne sur l'histoire locale; à renforcer la capacité des plus petits musées à créer du contenu numérique tant pour le Web que pour la programmation locale.

Qui peut faire une demande?

- Les musées publics, sans but lucratif, qui ont fait la preuve de leur engagement à travailler en collaboration avec des collègues de l'ensemble du pays en devenant membres ordinaires ou membres contributeurs du Réseau canadien d'information sur le patrimoine et du Musée virtuel du Canada.
- Les établissements ayant à leur emploi au plus cinq employés rémunérés à temps plein. Les établissements exploités uniquement par des bénévoles ou dont les collectivités n'ont pas de définition géographique satisfont également à ce critère.

Quelle est la date limite?

Un appel de propositions est lancé une fois par année.

Pour de plus amples renseignements

Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP)

Patrimoine canadien

Programme Histoires de chez nous

15, rue Eddy, 4^e étage (15-4-A)

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 994-1200

Sans frais : 1 800 520-2446

Courriel : service@rcip.gc.ca



Participation des citoyens

Échanges Canada

Échanges Canada permet aux jeunes Canadiens de mieux comprendre leur pays, de créer des liens les uns avec les autres et de découvrir la diversité et les aspects communs de la réalité canadienne. Le site Web d'Échanges Canada permet également d'obtenir de l'information sur les possibilités d'échanges qui existent au Canada et à l'étranger.

Par le biais de partenariats avec des organismes sans but lucratif, Échanges Canada soutient des échanges (Échanges Jeunesse Canada) aux groupes des jeunes Canadiens et Canadiennes généralement âgés de 12 à 17 ans et des forums (Forums Jeunesse Canada) aux jeunes Canadiens et Canadiennes généralement âgés de 14 à 25 ans. Chaque organisme sans but lucratif établit ses propres critères de sélection et sa propre date limite d'inscription pour les échanges et forums.

Pour de plus amples renseignements

Échanges Canada

Patrimoine canadien

12, rue York
Ottawa (Ontario)
K1N 5S6

Tél. : 1 800 O Canada (1 800 622-6232)

Télec. : 1 877 297-5014

Courriel : echanges@pch.gc.ca

Site Web : www.echanges.gc.ca

Jeunesse Canada au travail

Objectif

Jeunesse Canada au travail offre des possibilités de travail d'été et de stages à des jeunes Canadiens.

Jeunesse Canada au travail offre aux entreprises et organismes dans les domaines identifiés l'occasion de puiser dans le bassin de main-d'œuvre le plus énergique et le plus enthousiaste qui soit.

Faisant partie de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada et en collaboration avec les secteurs privé et public et des organismes sans but lucratif du pays, Jeunesse Canada au travail comprend les cinq volets suivants :

Emplois d'été pour étudiant(e)s

- **Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles :** met à profit les compétences en français et en anglais dans le milieu du travail pour explorer des choix de carrière.
- **Jeunesse Canada au travail dans les établissements du patrimoine :** permet d'acquérir et de développer des compétences pouvant mener à des choix de carrière dans le domaine du patrimoine.
- **Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain :** donne l'occasion de participer à la vie communautaire autochtone en milieu urbain et permet d'acquérir une expérience d'emploi axée sur la carrière, qui sera avantageuse pour la collectivité.

Stages pour diplômé(e)s

- **Jeunesse Canada au travail pour une carrière vouée au patrimoine :** ce programme est un excellent tremplin pour les diplômé(e)s intéressé(e)s à des projets qui soutiennent un organisme du patrimoine dans son mandat, au Canada ou à l'étranger.
- **Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais :** les participant(e)s pourront acquérir une expérience à l'étranger, dans des projets liés au médias, aux communications, au commerce, et aux services et produits culturels.

Qui peut faire une demande?

Jeunesse

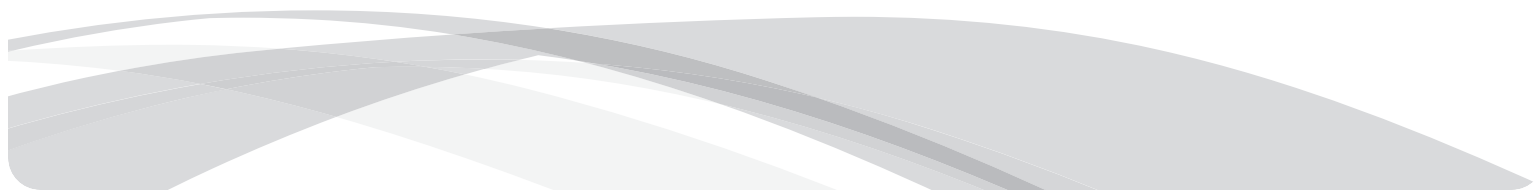
Pour poser votre candidature à tout programme de Jeunesse Canada au travail, vous devez être légalement autorisé(e) à travailler au Canada et avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou le statut de réfugié(e) au Canada. De plus, vous devez avoir entre 16 et 30 ans au début de votre emploi.

Employeurs

Des entreprises et organismes qui veulent offrir aux jeunes Canadiens et jeunes Canadiennes des expériences de travail pratiques et enrichissantes dans leur domaine d'étude.

Pour de plus amples renseignements

Sans frais : 1 800 935-5555
Courriel : coordonnateurjct@pch.gc.ca
Site Web : www.pch.gc.ca/ycw-jct



Programme Katimavik

Par le biais de partenariat avec un organisme sans but lucratif, le Programme Katimavik soutien des occasions pour des Canadiens et Canadiennes d'acquérir des connaissances sur le Canada et sa diversité, tout en contribuant à des collectivités.

Objectif

Créé en 1977, Katimavik est un programme de bénévolat et de formation pour les jeunes âgés entre 17 et 21 ans. Chaque année, il offre à environ 1 100 participants la possibilité de développer leurs compétences personnelles et professionnelles en les faisant participer à des projets communautaires dans une région francophone et deux régions anglophones du Canada pendant une période de 39 semaines. Ce programme repose sur le concept d'apprentissage par le service communautaire. Des groupes de 11 jeunes vivent ensemble, travaillent à des projets communautaires et profitent d'un programme de formation qui porte sur le leadership, les langues officielles, l'environnement, la découverte culturelle et un mode de vie sain.

Qui peut faire une demande?

Les critères d'admissibilité sont les suivants :

- avoir entre 17 et 21 ans au début de programme;
- être citoyen canadien ou résident permanent;
- n'avoir jamais participé au programme Katimavik.

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter le site Web de Katimavik pour les dates d'échéance.

Pour de plus amples renseignements

Katimavik

Édifice du Port de Montréal
2100, avenue Pierre-Dupuy
Aile 2, bureau 3010
Cité du Havre
Montréal (Québec)
H3C 3R5

Sans frais : 1 888 525-1503

Télec. : 514 868-0901

Courriel : info@katimavik.org

Site Web : www.katimavik.org

Programme des études canadiennes

Objectif

Le Programme des études canadiennes (PÉC) encourage les Canadiens et Canadiennes à mieux connaître leur pays, son histoire, ses récits, sa population et ses systèmes de gouvernement. Le PÉC appuie notamment la production de matériel didactique et d'activités d'apprentissage qui contribuent à enrichir les connaissances des Canadiens et Canadiennes sur leur pays. Afin d'atteindre cet objectif, le PÉC aide les éducateurs et les Canadiens et Canadiennes, notamment les jeunes, à accéder plus facilement au nouveau matériel didactique et aux nouvelles activités d'apprentissage de qualité; établit des partenariats dans le domaine du matériel didactique et des activités d'apprentissage sur le Canada; encourage le développement de connaissances sur les tendances actuelles et la politique publique en matière d'apprentissage sur le Canada.

Le PÉC appuie l'élaboration d'un éventail de documents didactiques et d'activités d'apprentissage par l'entremise d'un concours de financement. Les demandeurs dans le cadre du concours de financement peuvent solliciter jusqu'à 50 p. 100 des fonds requis pour les travaux de recherche et de développement associés à la production d'un outil d'apprentissage imprimé, audio, audiovisuel ou nouveaux médias. Les projets doivent répondre aux priorités du concours de financement ainsi qu'aux critères généraux d'admissibilité du programme.

De plus, les demandeurs peuvent également soumettre une proposition pour rédiger un guide d'apprentissage ou de l'enseignant qui accompagne le matériel didactique. Les fonds peuvent couvrir un maximum de 75 p. 100 des coûts de recherche et de développement de ce guide.

Qui peut faire une demande?

- Les organismes bénévoles, les organisations non gouvernementales, les entreprises ou les organismes du secteur privé (par ex. les sociétés productrices de films, les nouveaux médias et les maisons d'édition canadiennes). Ces demandeurs doivent être constitués en vertu d'une loi canadienne.
- Les citoyens canadiens et les immigrants ayant obtenu le droit d'établissement au Canada.
- Les écoles privées et publiques, les conseils scolaires et d'autres établissements d'enseignement tels que les collèges et les universités lorsque les lois applicables le permettent.

Quelle est la date limite?

Veillez consulter le site Web du Programme des études canadiennes pour d'autres renseignements.

Nota : Avant d'entreprendre le processus de demande, nous vous conseillons de lire le *Guide du demandeur*. Pour en obtenir un exemplaire, nous vous invitons à communiquer avec nous. Vous pouvez aussi télécharger le Guide à partir du site Web du Programme des études canadiennes. Nous vous encourageons également à discuter de votre projet avec un agent du Programme avant de présenter votre demande de financement.

Pour de plus amples renseignements

Programme des études canadiennes

Patrimoine canadien

12, rue York (12-2-A)

Ottawa (Ontario)

K1A 0M5

Tél. : 613 998-9030

Sans frais : 1 877 392-4243

Télec. : 613 998-9008

Courriel : csp-pec@pch.gc.ca

Site Web : www.pch.gc.ca/etudescanadiennes

Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine

Objectif

Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine vise à appuyer des activités qui sont accessibles à toute la population et qui célèbrent le patrimoine historique local, les artistes et les artisans locaux. L'objectif du programme est de favoriser la participation des citoyens dans leur collectivité par le truchement, de festivals et d'activités qui font la promotion des arts de la scène et des arts visuels locaux, et par l'expression, la célébration et la préservation du patrimoine local.

Volets du programme

Le financement Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine est accessible par l'entremise de deux volets :

- **Festivals des arts locaux et du patrimoine local**, qui appuie les activités communautaires présentant des artistes locaux ou le patrimoine local
- **Commémorations historiques communautaires – Programmation**, qui soutient des activités célébrant le centenaire ou les anniversaires subséquents (en tranches de 25 ans) d'événements ou de personnages d'importance pour l'histoire locale.

Qui peut faire une demande?

- les organismes locaux constitués en société à but non lucratif
- les groupes locaux non constitués en société à but non lucratif
- les conseils de bandes, les conseils de tribus locales ou autres gouvernements ou administrations équivalentes autochtones (Première nations, inuita, Métis) locaux

Quelle est la date limite?

Veuillez consulter le site Web de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine pour les dates d'échéance.

Pour de plus amples renseignements

Pour obtenir plus d'information au sujet de ce programme, y compris des formulaires de demande et des lignes directrices, consultez le site Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine à www.pch.gc.ca/communautes.

Vous pouvez également vous rendre au bureau de Patrimoine canadien le plus proche ou communiquer avec Patrimoine canadien en composant le numéro sans frais 1 866 811-0055 ou ATS 819 997-3123.



Patrimoine du Canada

Accord Canada — France pour la coopération et les échanges dans le domaine des musées

Objectif

Établir et maintenir des liens privilégiés et durables entre les institutions muséales du Canada et de la France et entre les professionnels du milieu. Cet accord aide aussi les établissements canadiens à bâtir de nouveaux partenariats internationaux et à faire connaître le patrimoine et les collections du Canada à de nouveaux publics.

Qui peut faire une demande?

- Les musées canadiens constitués en sociétés sans but lucratif qui fournissent des services au public toute l'année, qui emploient l'équivalent d'un employé professionnel à temps plein et rémunéré, et qui sont dotés de politiques pour les fonctions muséales clés ainsi que d'un plan stratégique ou d'affaires de trois à cinq ans à jour.
- Les organismes de services voués au patrimoine et constitués en sociétés sans but lucratif.

Les demandeurs qui sont régis par d'autres paliers gouvernementaux ou par des établissements universitaires ou culturels sont admissibles, mais ils doivent avoir des objectifs, programmes et budgets distincts en ce qui a trait au patrimoine. Les organismes fédéraux et les sociétés d'État du gouvernement du Canada ne sont pas admissibles au financement dans le cadre du Programme d'aide aux musées.

Pour de plus amples renseignements

Veuillez visiter le site Web pour de plus amples renseignements sur l'Accord et pour obtenir la liste des agents de programme en région.

Administration centrale

Tél. : 819 997-7706
Télec. : 819 934-3201
Site Web : www.pch.gc.ca/progs/acf-cfa/index_f.cfm

Programme d'aide aux musées

Objectif

Le Programme d'aide aux musées (PAM) offre aux musées et aux établissements apparentés canadiens une aide financière pour des activités visant à favoriser l'accès des Canadiens et des Canadiennes à leur patrimoine, à assurer la préservation, la gestion et la présentation du patrimoine culturel autochtone, ainsi qu'à renforcer les normes professionnelles et à améliorer les compétences dans la gestion des fonctions muséales clés.

Qui peut faire une demande?

- Musées canadiens constitués en sociétés sans but lucratif, qui fournissent des services au public toute l'année, qui emploient l'équivalent d'un employé professionnel à temps plein et rémunéré, qui soutiennent et/ou sont dotés de politiques pour les fonctions muséales clés et d'un plan stratégique/d'affaires de trois à cinq ans à jour.
- Organismes de services voués au patrimoine et constitués en sociétés sans but lucratif.
- Organismes dirigeants autochtones et autres organismes autochtones ayant le mandat de préserver et de soutenir le patrimoine autochtone.

Les demandeurs qui sont régis par d'autres paliers gouvernementaux ou par des établissements universitaires ou culturels sont admissibles mais ils doivent avoir des objectifs, programmes et budget distincts en ce qui a trait au patrimoine. Les organismes fédéraux et les sociétés d'État du gouvernement du Canada ne sont pas admissibles au financement dans le cadre du PAM.

Quelle est la date limite?

Le 1^{er} novembre de chaque année.

Pour de plus amples renseignements

Veuillez consulter le site Web du Programme d'aide aux musées pour connaître les coordonnées des agents de programme de votre région.

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/pam-map

Programme des biens culturels mobiliers

Objectifs

Par l'intermédiaire du Programme de subventions pour les biens culturels mobiliers, cette initiative aide les établissements patrimoniaux désignés du Canada à acquérir des biens culturels d'importance nationale menacés d'exportation ou encore situés hors du pays.

Aux termes de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, ce programme prévoit aussi des avantages fiscaux pour encourager les Canadiens et les Canadiennes à donner ou à vendre des objets importants aux établissements patrimoniaux désignés du Canada.

Qui peut faire une demande?

Les musées, galeries, bibliothèques, services d'archives et administrations publiques qui ont été désignés par la ministre du Patrimoine canadien, conformément à la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*.

Quelle est la date limite?

Les demandes de subvention sont acceptées en tout temps et sont examinées dès qu'elles sont reçues.

Les demandes d'attestation sont acceptées quatre ou cinq fois par année. Veuillez consulter le site Web ci-dessous pour connaître les dates limites.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Programme des biens culturels mobiliers

Direction générale des politiques et programmes du patrimoine

Ministère du Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 3^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 997-7761

Sans frais : 1 866 999-2494

Télec. : 819 997-7757

Courriel : revboard_sec@pch.gc.ca

Sites Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/mcp-bcm/mcp_f.cfm

www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/cebc-cperb/index_f.cfm

Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada

Objectif

Par l'entremise de ce programme, le gouvernement du Canada prend à sa charge les frais qu'entraîne la perte ou l'endommagement d'objets qui font partie d'une exposition itinérante admissible. Le Programme vise à augmenter, pour les Canadiens et les Canadiennes, les possibilités d'accès au patrimoine canadien et au patrimoine mondial.

Qui peut faire une demande?

Les musées, les galeries d'art, les bibliothèques et les services d'archives canadiens.

Quelle est la date limite?

Le 1^{er} octobre et le 1^{er} avril de chaque année.

Pour de plus amples renseignements

Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada
Direction générale des politiques et programmes du patrimoine
Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 3^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 953-1200

Télec. : 819 934-3201

Courriel : indemcanada@pch.gc.ca

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pei-trx/index_f.cfm

Programme « Le Canada en fête! »

Objectif

Assurer l'accès aux célébrations tenues dans toutes les régions du Canada, afin de permettre aux Canadiens et Canadiennes d'apprécier la diversité culturelle, ethnique, linguistique et géographique du Canada en finançant des activités communautaires organisées pour souligner et promouvoir la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin), la Saint Jean-Baptiste (le 24 juin), la Journée canadienne du multiculturalisme (le 27 juin) et la fête du Canada (le 1^{er} juillet).

Qui peut faire une demande?

- Les organismes canadiens sans but lucratif : sociétés, fiducies, coopératives, associations non incorporées, etc.
- Les sociétés canadiennes (partenariats*, fiducies, co-entreprises, etc.), dont les projets sont de nature non commerciale.
- Les établissements d'enseignement et administrations municipales du Canada, et autres institutions municipales, provinciales et territoriales. (Note : les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux **ne sont pas admissibles**)

*fait référence à l'établissement de partenariats entre bénéficiaires admissibles

Quelle est la date limite?

Le 28 février de chaque année.

Pour de plus amples renseignements

Veuillez communiquer avec le Comité des célébrations du Canada de votre province ou territoire, ou visitez le www.patrimoinecanadien.gc.ca/canada.



Programme des Autochtones

Accords territoriaux sur les langues

Objectif

Veiller à la préservation et à la promotion des langues autochtones en renforçant leur usage à la maison, dans les établissements d'enseignement et dans la collectivité.

Qui peut faire une demande?

Le financement des Accords territoriaux sur les langues est versé pour le compte du ministère du Patrimoine canadien par les gouvernements territoriaux. Ceux-ci, à leur tour, administrent des projets langagiers de manière autonome, distribuent des fonds à leurs organisations communautaires ou financent directement les collectivités.

Quelle est la date limite?

Les dates limites sont fixées par les gouvernements de chaque territoire concerné.

Pour de plus amples renseignements

Programme des Autochtones Ministère du Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 1 866 811-0055

Site Web : www.pch.gc.ca

Centres urbains polyvalents pour jeunes autochtones en milieu urbain

Objectif

Permettre à des jeunes Autochtones de participer à des projets accessibles, exécutés dans la collectivité et adaptés à leur culture visant le perfectionnement de leurs compétences et connaissances. Les projets mettent l'accent sur les aspects suivants :

- les connaissances pratiques
- la santé
- le développement personnel
- le développement culturel
- la participation à la vie de la collectivité
- le perfectionnement des aptitudes de leader

Faire participer les jeunes Autochtones à la gestion des Centres urbains polyvalents pour jeunes autochtones en milieu urbain (CUPJA) par l'intermédiaire des comités consultatifs de jeunes.

Offrir de plus larges perspectives culturelles, sociales, économiques et personnelles aux jeunes Autochtones en milieu urbain.

Les projets des CUPJA viseront à :

- adopter une approche holistique en vue d'accroître le bien être spirituel, émotionnel, physique et mental;
- intégrer les valeurs, les cultures et les pratiques traditionnelles des Autochtones;
- promouvoir la sensibilisation culturelle en offrant à tous les jeunes Autochtones la possibilité d'explorer les langues et les cultures autochtones et d'apprendre à les connaître;
- promouvoir la sensibilisation culturelle dans l'ensemble de la collectivité;
- faire reconnaître et respecter le caractère distinctif des différentes cultures autochtones.

Qui peut faire une demande?

Les bénéficiaires doivent être situés à l'extérieur d'une réserve, dans une ville ou une collectivité septentrionale dont la population dépasse 1 000 habitants; cela comprend :

- les organisations, sociétés et groupes communautaires autochtones sans but lucratif;
- les organisations autochtones de prestation de services et de bénévolat;
- les établissements d'enseignement autochtones;
- les organismes et les centres culturels, éducatifs et récréatifs autochtones;
- les organisations pour les jeunes ou les femmes autochtones;
- les organisations non autochtones qui ont conclu des partenariats bien définis avec des organisations autochtones ou des comités consultatifs d'Autochtones, là où il n'y a pas d'organisation autochtone.

Veuillez noter que les entités qui suivent n'ont pas droit au financement :

- les particuliers
- les organismes non autochtones (sauf en partenariat avec des organismes autochtones ou des comités consultatifs autochtones)
- les organismes à but lucratif
- les ministères et organismes fédéraux
- les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et leurs organismes

Quelle est la date limite?

Les demandeurs doivent communiquer avec les organisations compétentes afin de connaître les dates limites de réception des propositions.

Pour de plus amples renseignements

Programme des Autochtones
Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 1 866 811-0055
Site Web : www.pch.gc.ca

Initiatives communautaires pour les femmes

Objectif

- Influencer sur les politiques gouvernementales et la prise de décisions de tous les ordres de gouvernement canadien et autochtone en ce qui concerne les préoccupations et aspirations des femmes autochtones.
- Maintenir le caractère distinct de la culture et préserver l'identité culturelle des femmes autochtones.
- Améliorer et renforcer les capacités de direction ainsi que les aptitudes et les talents individuels et collectifs afin que les femmes autochtones puissent jouer un rôle central au sein de leur propre collectivité et participer avec efficacité à la société canadienne.
- Entreprendre des projets visant à améliorer les conditions sociales et économiques de leur collectivité.

Qui peut faire une demande?

Parmi les bénéficiaires admissibles figurent les entités suivantes, à but non lucratif, autonomes et dirigées par des femmes autochtones :

- les organisations
- les groupes communautaires indépendants
- les comités spéciaux

Veuillez noter que les entités qui suivent n'ont pas droit au financement :

- les particuliers
- les organismes non autochtones
- les organismes à but lucratif
- les ministères et organismes fédéraux
- les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et leurs organismes

Quelle est la date limite?

Les dates limites pour le financement varient d'une région à l'autre. Les candidats admissibles devraient communiquer avec leurs représentants régionaux.

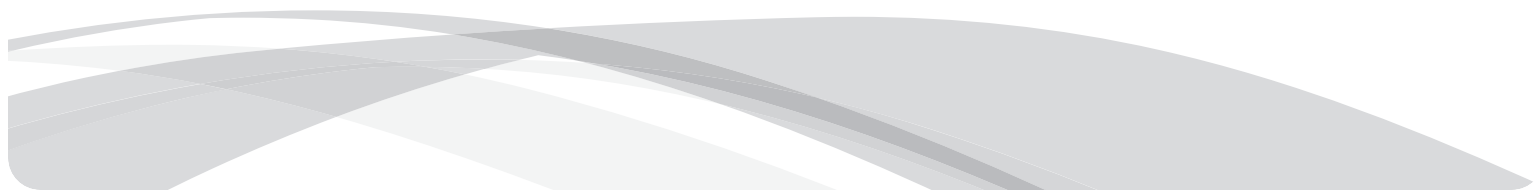
Pour de plus amples renseignements

**Programme des Autochtones
Ministère du Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 1 866 811-0055

Site Web : www.pch.gc.ca



Participation des femmes à l'autonomie gouvernementale

Objectifs

- Assurer l'élaboration de travaux de recherche, de positions et de stratégies propres aux femmes autochtones en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale.
- S'associer à d'autres groupes et organismes autochtones et de femmes ainsi qu'à des gouvernements autochtones pour participer à des projets portant sur l'autonomie gouvernementale.
- Communiquer avec les femmes autochtones et leur fournir de l'information sur cette question essentielle qui a une incidence sur leur vie et celle de leurs enfants et de leur famille.

Qui peut faire une demande?

Parmi les bénéficiaires admissibles figurent les entités suivantes, à but non lucratif, autonomes et dirigées par des femmes autochtones :

- les organisations
- les groupes communautaires indépendants
- les comités spéciaux

Veuillez noter que les entités qui suivent n'ont pas droit au financement :

- les particuliers
- les organismes non autochtones
- les organismes à but lucratif
- les ministères et organismes fédéraux
- les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et leurs organismes

Quelle est la date limite?

Les dates limites pour le financement varient d'une région à l'autre. Les candidats admissibles devraient communiquer avec leurs représentants régionaux.

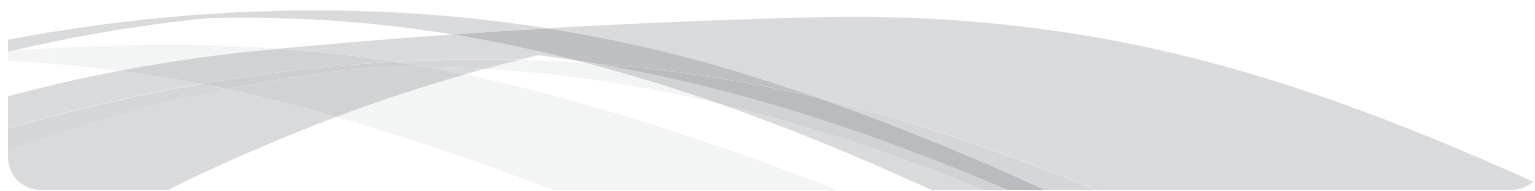
Pour de plus amples renseignements

**Programme des Autochtones
Ministère du Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 1 866 811-0055

Site Web : www.pch.gc.ca



Programme de bourses d'études postsecondaires

Objectif

Permettre aux étudiants autochtones d'atteindre des niveaux de scolarité plus élevés et de se forger un avenir meilleur, pour eux mêmes ainsi que pour leurs collectivités, grâce à l'octroi de bourses fondées sur le mérite et le besoin.

Qui peut faire une demande?

Ce programme est géré et administré par la Fondation nationale des réalisations autochtones. Il vise les étudiants autochtones inscrits ou acceptés dans un programme d'études à temps plein à ou à temps partiel de deux années ou plus dans un domaine reconnu par les établissements postsecondaires canadiens et étrangers comme propres à contribuer à l'autonomie gouvernementale et économique des Autochtones. Les étudiants autochtones qui répondent aux critères énoncés peuvent faire parvenir leur demande directement à la Fondation nationale des réalisations autochtones.

Quelle est la date limite?

La Fondation nationale des réalisations autochtones établit les dates limites pour les demandes.

Pour de plus amples renseignements

Programme des Autochtones

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 1 866 811-0055

Site Web : www.pch.gc.ca

Fondation nationale des

réalisations autochtones

C.P. 759
2160 Fourth Line Road
Ohsweken (Ontario)
N0A 1M0

Site Web : www.naaf.ca

Initiative de lutte contre la violence familiale

Objectifs

- Examiner et aborder les actes de violence commis au sein des familles autochtones, proches ou élargies.
- Chercher et élaborer des réponses holistiques et culturellement adaptées à la violence familiale.

Qui peut faire une demande?

Parmi les bénéficiaires admissibles figurent les entités suivantes, sans but lucratif, autonomes et dirigées par des femmes autochtones :

- les organisations
- les groupes communautaires indépendants
- les comités spéciaux

Veuillez noter que les entités qui suivent n'ont pas droit au financement :

- les particuliers
- les organismes non autochtones
- les organismes à but lucratif
- les ministères et organismes fédéraux
- les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et leurs organismes

Quelle est la date limite?

Les dates limites pour le financement varient d'une région à l'autre. Les candidats admissibles devraient communiquer avec leurs représentants régionaux.

Pour de plus amples renseignements

Programme des Autochtones
Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 1-866-811-0
Site Web : www.pch.gc.ca

Centres d'amitié autochtones

Objectif

Soutenir les opérations d'un réseau national de centres d'amitié autochtones pour permettre la prestation d'une vaste gamme de programmes et de services culturellement adaptés qui ont pour but d'améliorer la vie et de renforcer l'identité culturelle des Autochtones vivant en milieu urbain.

Qui peut faire une demande?

L'Association nationale des centres d'amitié (ANCA) assure le financement des centres d'amitié autochtones admissibles; ceux-ci s'adressent directement à l'ANCA pour obtenir un soutien financier. De plus, l'Association fixe les dates limites pour les demandes de financement.

Quelle est la date limite?

Pour de plus amples renseignements sur la date limite, veuillez communiquer directement avec l'ANCA.

Pour de plus amples renseignements

Programme des Autochtones

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 1 866 811-0055

Site Web : www.pch.gc.ca

Association nationale des centres d'amitié

275, rue MacLaren
Ottawa (Ontario)
K2P 0L9

Tél. : 613 563-4844

Site Web : www.nafc.ca

Radiodiffusion des Autochtones du Nord

Objectif

- Soutenir la production de programmes autochtones adaptés sur le plan culturel.
- Faciliter l'établissement et l'entretien des installations de production.
- Assurer l'accessibilité d'une quantité significative de programmes de radio et de télévision.
- Contribuer à la protection et à la mise en valeur des langues et des cultures autochtones.
- Fournir des espaces permettant l'énonciation des questions présentant un intérêt pour les auditoires et les collectivités autochtones.

Qui peut faire une demande?

Parmi les bénéficiaires admissibles, on peut citer les organismes autochtones sans but lucratif qui offrent des services de télécommunication au nord de la Ligne Hamelin, tracée au 55^e parallèle, qui définit le Nord canadien aux fins des politiques.

Quelle est la date limite?

Les organismes admissibles sont invités à poser leur candidature au ministère du Patrimoine canadien en février, avant le début de l'année financière pour laquelle le financement est sollicité.

Pour de plus amples renseignements

Programme des Autochtones
Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 1 866 811-0055
Site Web : www.pch.gc.ca

Initiative des langues autochtones

Objectif

Soutenir, préserver et promouvoir les langues autochtones pour les générations futures des peuples autochtones et pour les autres Canadiens.

Qui peut faire une demande?

Le financement de l'Initiative des langues autochtones est versé pour le compte du ministère du Patrimoine canadien par un certain nombre d'organisations autochtones, inuites et métisses. Celles-ci, à leur tour, administrent des projets langagiers de manière autonome, distribuent des fonds à leurs organisations communautaires ou financent directement les collectivités.

Quelle est la date limite?

Les dates limites pour les appels d'offres concurrentielles et les possibilités de financement varieront d'une organisation régionale à l'autre. Il est généralement recommandé de poser sa candidature trois mois avant la date de démarrage du projet afin d'allouer suffisamment de temps pour l'analyse et l'approbation de la proposition.

Pour de plus amples renseignements

Programme des Autochtones Ministère du Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 1 866 811-0055

Site Web : www.pch.gc.ca

Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain

Objectif

Aider les jeunes Autochtones âgés de 16 à 30 ans à explorer les choix de carrière dans les secteurs de la citoyenneté et du patrimoine en les aidant à acquérir les aptitudes et les connaissances requises pour participer à la population active, par le biais d'expériences d'emplois d'été durant chacune de 6 à 16 semaines consécutives.

Qui peut faire une demande?

Les employeurs admissibles sont les centres d'amitié autochtone et les associations provinciales ou territoriales associées à l'Association nationale des centres d'amitié.

Tout employé admissible doit :

- être citoyen canadien, résident permanent ou avoir le statut de réfugié au Canada;
- être légalement autorisé à travailler au Canada;
- être âgé de 16 à 30 ans au moment du début de l'emploi;
- être un étudiant canadien autochtone, un diplômé ou une personne sans emploi qui a l'intention de retourner aux études;
- vivre dans un centre urbain.

Quelle est la date limite?

La date limite pour les employeurs est le 1^{er} février de chaque année.

Pour de plus amples renseignements

Site Web de Jeunesse Canada au travail : www.pch.gc.ca/special/ycw-jct

Association nationale des centres d'amitié

275, rue MacLaren
Ottawa (Ontario)
K2P 0L9

Tél. : 613 563-4844

Site Web : www.nafc.ca

Programme de bourses et d'initiatives pour les jeunes

Objectif

- Améliorer les aptitudes, les connaissances et le leadership du participant autochtone tout en favorisant l'identité culturelle grâce à des bourses et des initiatives pour les jeunes.
- Fournir aux jeunes Autochtones de l'information sur la planification de carrière dans les industries culturelles, les musées et la présentation des arts.
- Fournir aux jeunes Autochtones un soutien pour des études postsecondaires dans des disciplines liées aux industries culturelles, aux musées et à la présentation des arts.
- Préserver et promouvoir les cultures autochtones qui reflètent notre société.
- Faire en sorte que l'excellence de la créativité autochtone continue de joindre le public.

Qui peut faire une demande?

Tous les résidents canadiens des Premières nations (inscrits et non inscrits), Métis ou Inuits inscrits à des études postsecondaires à temps plein.

Quelle est la date limite?

La Fondation nationale des réalisations autochtones établit les dates limites pour les demandes.

- Pour les études en arts (musique, théâtre, arts visuels, arts médiatiques), la date limite est le 1^{er} mai de chaque année.
- Pour les études en santé, la date limite est le 1^{er} juin de chaque année.
- Pour les études en commerce, en sciences et en formation générale, dont les programmes techniques, la date limite est le 1^{er} juin de chaque année.

Pour de plus amples renseignements

Programme des Autochtones Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 1 866 811-0055

Site Web : www.pch.gc.ca

Fondation nationale des réalisations autochtones

C.P. 759
2160 Fourth Line Road
Ohsweken (Ontario)
N0A 1M0

Site Web : www.naaf.ca

Journée nationale des Autochtones

Objectifs

- Mettre en valeur les diverses cultures autochtones et la contribution des peuples autochtones du Canada en faisant la promotion du contenu canadien.
- Promouvoir la participation culturelle et l'engagement.
- Renforcer les liens entre les Canadiens.
- Encourager la participation active des citoyens.

Qui peut faire une demande?

Parmi les bénéficiaires admissibles, on peut citer les groupes suivants sans but lucratif et gérés démocratiquement :

- les organismes autochtones incorporés en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* ou en vertu de lois provinciales ou territoriales équivalentes;
- les groupes communautaires autochtones indépendants, y compris les comités spéciaux (les comités temporaires mis sur pied pour accomplir une tâche particulière, autres que les comités permanents).

Veuillez noter que les entités qui suivent n'ont pas droit au financement :

- les particuliers
- les organismes non autochtones (sauf en partenariat avec des organismes autochtones ou des comités consultatifs autochtones)
- les organismes à but lucratif
- les ministères et organismes fédéraux
- les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et leurs organismes

Quelle est la date limite?

La date limite est le 28 février de chaque année.

Pour de plus amples renseignements

Programme des Autochtones
Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 1 866 811-0055
Site Web : www.pch.gc.ca

Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones

Objectifs

- Préserver, et promouvoir les langues et les cultures autochtones.
- Savoir reconnaître et apprécier les réalisations autochtones et les contributions des Autochtones à la société canadienne.

Qui peut faire une demande?

La Fondation nationale des réalisations autochtones (FNRA) est la bénéficiaire des Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones.

Quelle est la date limite?

Visitez le site Web de la FNRA à www.naaf.ca/html/awards_f.html pour connaître les dates limites.

Pour de plus amples renseignements

Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones

Ministère du Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 7^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 1 866 811-0055

Site Web : www.pch.gc.ca



Sport

Programme d'accueil

Objectif

Le Programme d'accueil (PA) est un élément important de l'approche globale qu'a adoptée le gouvernement du Canada relativement au développement du sport au Canada et vise à stimuler l'excellence sportive et à accroître le prestige international des organismes de sport en aidant ceux-ci à accueillir les Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales. Ces manifestations doivent laisser des legs importants sur les plans sportif, économique, social et culturel. Le Programme comporte quatre volets : les Grands jeux internationaux multisports; les manifestations internationales unisport; les Jeux internationaux multisports pour les Autochtones et les personnes ayant un handicap; les Jeux du Canada.

Qui peut faire une demande?

Des contributions sont versées à des organismes créés pour un projet de candidature ou d'accueil en particulier et à des organismes qui sont des sociétés à but non lucratif en vertu d'une loi fédérale ou provinciale, dont les organismes nationaux de sport (ONS) et les organismes de services multisports (OSM) admissibles.

Quelle est la date limite?

Pour les Grands jeux internationaux multisports et les Jeux internationaux multisports pour les Autochtones et les personnes ayant un handicap :

- Les organisateurs doivent présenter leur demande avant de soumettre leur candidature à la fédération internationale responsable des compétitions.

Pour les manifestations internationales unisport :

- Pour les demandes de 50 000 dollars et moins, les organismes doivent présenter leur demande au moins six mois avant la tenue de la manifestation.
- Pour les demandes de 50 000 dollars à 250 000 dollars, les organismes doivent présenter leur demande au moins un an avant la tenue de la manifestation.
- Pour les demandes de plus de 250 000 dollars, les organismes doivent présenter leur demande au moins deux ans avant la tenue de la manifestation.

Pour les Jeux du Canada :

- Les échéances de demandes d'aide financière sont fixées en fonction de la nature récurrente de cette manifestation.

Pour de plus amples renseignements

Sport Canada

Patrimoine canadien
Direction des Grands jeux et accueil
15, rue Eddy, 16^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 956-8156

Télec. : 819 956-8083

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/prog/index_f.cfm

Programme d'aide aux athlètes

Objectif

Le Programme d'aide aux athlètes (PAA) favorise la quête de l'excellence grâce à son appui aux performances améliorées des athlètes canadiens dans le cadre des grandes compétitions sportives internationales. Il permet aux athlètes de poursuivre leurs études ou leur carrière professionnelle tout en s'entraînant intensivement afin de réaliser des performances de calibre mondial. À cette fin, le PAA identifie et appuie les athlètes qui figurent déjà parmi les 16 premiers au monde dans leur sport ou ont le potentiel d'y parvenir.

Qui peut faire une demande?

Les organismes nationaux de sport (ONS) déterminent qui peut être désigné pour recevoir un brevet en fonction des critères du PAA. Les ONS fournissent aux athlètes admissibles un formulaire de demande du PAA qu'ils doivent remplir et leur retourner. Les ONS désignent ensuite les athlètes recommandés pour le soutien financier du PAA et préparent une soumission qui sera examinée par Sport Canada.

Quelle est la date limite?

Les ONS doivent préparer et transmettre les soumissions à Sport Canada avant la fin de leur cycle d'attribution de brevets. La période visée par le cycle d'attribution de brevets de chaque ONS est déterminée en fonction de facteurs tels que la date des manifestations majeures et peut varier d'une année à l'autre.

Pour de plus amples renseignements

Sport Canada

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 16^e étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : 819 956-8027

Télec. : 819 953-1465

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/prog/index_f.cfm

Programme de soutien au sport

Objectif

Le Programme de soutien au sport (PSS) constitue le principal mécanisme de financement des projets associés à la concrétisation de la Politique canadienne du sport. Les fonds doivent servir à former des athlètes et des entraîneurs aux plus hauts échelons internationaux, à offrir des programmes solides sur le plan technique à tous les athlètes, à accroître la proportion de Canadiens et Canadiennes de toutes les couches de la société qui participent au sport et à promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada au pays et à l'étranger. Ces fonds sont versés aux organismes admissibles pour les programmes qui appuient les objectifs de la Politique canadienne du sport.

Qui peut faire une demande?

- Les organismes nationaux de sport admissibles selon le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport (CFRS).
- Les organismes nationaux de services multisports et les centres canadiens du sport admissibles selon le CFRS.
- Les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- Les universités, les collèges et les autres organismes sans but lucratif constitués en société, qui offrent des programmes ou des projets pilotes liés à la Politique canadienne du sport.

Quelle est la date limite?

En février et en mai pour les organismes admissibles.

Pour de plus amples renseignements

Sport Canada

Patrimoine canadien

15, rue Eddy, 16^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819 956-9683

Téléc. : 819 956-8006

Site Web : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/prog/index_f.cfm